

BORDEN AVOUE AVOIR PROTEGE LES PROFITEURS

Le premier ministre du Canada admet qu'il a été un complice tacite et passif des accapareurs et des profiteurs. — Le gouvernement n'a rien fait déclare M. D. D. McKenzie.

LE DEBAT SUR LE TRAITE DE PAIX.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 4 — Les Communes ont siégé quelques heures aujourd'hui. Ainsi, la discussion sur l'Adresse se poursuit à petites journées, en attendant que commence la grosse bataille sur le Traité de Paix et la Société des Nations.

Du côté de l'Opposition, M. D. D. McKenzie a fait une revue sous une forme agréable des activités du gouvernement, ses faiblesses envers les profiteurs qu'il laisse égorger le consommateur, son désintérêt pour le malaise ouvrier, et il finit par une revue des démissions de ministres depuis la dernière session.

Sir Robert Borden a donné une réplique très faible à ce discours du chef parlementaire de l'Opposition. IL A DU ADMETTRE QUE LE GOUVERNEMENT N'AVAIT PAS FAIT AUTANT QU'IL AURAIT ETE DESIRABLE DE FAIRE AFIN DE POURCHASSER LES PROFITEURS. Il répond qu'il avait convoqué une conférence ouvrière pour le 15 courant et que les Etats-Unis avaient trouvé l'idée si bonne qu'ils en avaient convoqué une semblable.

M. Sinclair, de Guyshoro-Antigonish fit une critique détaillée de l'administration actuelle et accusa tout particulièrement le gouvernement de négligence coupable vis-à-vis de la voracité des profiteurs.

M. Mackie D'Edmonton et M. D'Anjou ont continué la discussion en français. C'est la première fois que le premier parle dans la belle langue de sa mère. Il a montré l'excellence d'une éducation bilingue car il s'est fait remarquer pour sa facilité de parole en anglais et il a prouvé qu'il sait également bien manier le français.

M. D'Anjou a demandé tout particulièrement de laisser en paix les jeunes gens traqués en vertu de la loi du Service Militaire. Il a insisté sur la tradition d'avoir du français à l'occasion de l'ouverture des Chambres souhaitant qu'à l'avenir comme autrefois, l'Adresse soit secondée en français. Il cita le cas de Son Altesse le prince de Galles qui parle également bien l'une et l'autre langue officielle du pays et qui en donne des preuves nombreuses depuis son arrivée au milieu de nous.

Le gouvernement a fait imprimer des copies françaises du volume contenant le Traité de Paix, la Société des Nations et le débat sur le sujet. doit reprendre probablement lundi pour se terminer jeudi. M. Borden voudrait que la discussion soit au moins close ce jour-là.

Il aura besoin d'y mettre beaucoup de bonne volonté lui-même et d'aider à l'expédition des affaires, s'il veut que son désir se réalise.

Le débat sur l'Adresse jusqu'ici, est très ordinaire.

LA SEANCE

Le député de Renfrew, M. Pedlow a présenté son bill à l'effet de faire déclarer le jour où l'armistice a été signé, fête d'actions de grâce pour être célébrée chaque année. Le bill a été lu une première fois.

M. Armstrong de York a demandé au ministre de la Milice s'il avait d'autres déclarations à faire au sujet des accusations portées il y a quelques jours, par M. McMillan, concernant les noms des soldats dont on aurait rempli les feuilles de solde et qui n'ont jamais fait de service. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire dans ce cas, dit-il?

Le général Mewburn déclare qu'il n'avait pas de renseignements personnels à cet effet mais qu'il était à faire tenir une enquête. Si M. McMillan n'est pas en position de prouver ses accusations on décidera qu'il lui faut se retirer.

Sir Robert Borden ajouta qu'il s'était renseigné auprès du général Ross, paier-maître général, et que ce dernier avait assuré qu'il n'y avait absolument rien de fondé dans ces accusations.

Sir Sam Hughes fit observer qu'il croyait comprendre que ces attaques étaient dirigées plus directement contre l'administration de son terme. Il a lui aussi conféré avec le général Ross. Il est certain qu'il n'a rien à se reprocher, que son administration est inattaquable. Tout de même, il serait heureux que le gouvernement tienne une enquête.

Le premier ministre déclare qu'il avait eu une entente avec le chef de l'Opposition et qu'il était venu à une entente au sujet du débat sur le traité de paix. La discussion sur ce sujet est remise à lundi prochain. Il espère qu'on sera prêt à en finir avec cette question pour jeudi.

A une question posée par M. Bureau, M. Borden déclare que la résolution sur l'ordre du jour ne pourra servir à l'introduction d'un bill pour demande des subsides. Elle a tout simplement été insérée afin de permettre aux députés d'exprimer leur approbation ou leur désapprobation du traité de paix.

M. Arthur Trahan, député de Nicolet, a demandé au premier ministre si les députés canadiens à la conférence de Versailles avaient protesté contre l'article 10 du traité.

Le premier ministre a déclaré, mardi, au cours de ses déclarations, dit-il, que les députés canadiens s'étaient objectés à certaines dispositions du traité.

Le premier ministre répondit qu'il n'avait rien à ajouter aux déclarations qu'il fit mardi.

M. Trahan voulut presser le premier ministre, mais l'orateur dit au député de Nicolet qu'il ne pourrait pas obtenir une réponse, en vertu du privilège de l'ordre du jour. Il devra en conséquence attendre la discussion du traité.

M. D. D. MCKENZIE

M. D. D. McKenzie reprit le débat sur l'Adresse. Parlant du traité de paix, il dit que par là le Canada acquiesce le droit de prendre part aux affaires internationales. Nous pourrions traiter directement avec les puissances extérieures sans devoir prendre les conseils de la mère-patrie.

Le chef parlementaire loua hautement les services splendides des Canadiens outre-mer et au pays au cours de la grande guerre, ajoutant qu'il avait l'intention de soumettre à l'attention de la Chambre une question de la plus haute importance pour le pays.

Il rappela que le Gouvernement, aux dernières heures de la session du printemps avait fait grand état d'une certaine commission de commerce chargée de faire enquête et d'aider de cette manière à diminuer le coût de la vie. Juillet se passa, août de même, on entra en septembre avant que la commission ait commencé son tra-

DES TROUBLES A DUBLIN

(Cable de la Presse Associée)

Dublin, 4. — De nombreuses troupes sont accourues dans le district Tipperary, aujourd'hui, à la suite de l'assassinat d'un sergent de police par des assassins qui ont tiré d'un taillis sur l'homme qui passait sur le trottoir. La haine des autorités britanniques ne semble pas étouffée.

UNE CALE-SECHE A LOUISBOURG

(Dépêche de la Presse Associée)

Sydney, 4. — La construction d'une cale-sèche de \$5,000,000 au port de Louisbourg commencera le 1er janvier 1920, selon la déclaration faite à la Presse Canadienne par J. W. Maddin, un des sociétaires de la "Louisbourg Dry Dock & Shipbuilding Company". Les plans et devis de cette cale-sèche sont terminés et soumis au gouvernement fédéral pour approbation. On attend plus d'Ottawa signe un contrat de subside. La cale-sèche procurera de l'ouvrage à près de 50 ouvriers experts.

LE MEXIQUE OFFRE SES REGRETS

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 4. — Le gouvernement mexicain a exprimé ses profonds regrets de ce qu'un aviateur américain ait été blessé à la frontière, mardi dernier, a annoncé aujourd'hui le secrétaire d'Etat.

On a donné l'assurance qu'une enquête sera immédiatement tenue en vue d'un réajustement à la satisfaction des Etats-Unis.

C'est le ministre des affaires étrangères qui a exprimé ces regrets du gouvernement de Carranza après que l'ambassade américaine à Mexico a formellement attiré l'attention du Mexique sur la nouvelle de l'incident par le consul américain à Nuevo Laredo.

L'HON. M. SIFTON AUX TRAVAUX PUBLICS

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 4. — L'hon. A. L. Sifton a quitté le ministère des Douanes et il est maintenant ministre des Travaux Publics, en remplacement de l'hon. F. B. Carvell, nommé à la Commission des Chemins de Fer.

La nomination de M. Sifton a causé une certaine surprise dans les cercles politiques. Il est rare de voir un ministre passer des Douanes aux Travaux Publics, ministère autrement plus important que le premier dont l'activité est plutôt routinière.

M. Sifton, qui s'était tenu relativement coi depuis son passage à l'Unionisme, ne parlant jamais beaucoup et parlant rarement, entre dans des fonctions nouvelles où il lui faudra parler souvent et longtemps.

Le premier ministre a fort à faire avec la reconstruction de son cabinet. Ce n'est pas une tâche facile, loin de là.

La nomination de l'hon. Hugh Guthrie à un ministère est chose attendue prochainement.

"WESTMORELAND" OBLIGE DE REVENIR

(Dépêche de la Presse Associée)

Halifax, 4. — Le navire de transport transatlantique "Westmoreland", à cause d'une défectuosité des turbines, est obligé de revenir vers l'Amérique. Le navire, qui était parti de Baltimore le 29 août pour Rotterdam s'en vint à Halifax. Un message radiotélégraphique avait annoncé, ce soir, que le navire était à 41.46 longitude nord et à 58.45 ouest.

Halifax, 4. — Le "Renown" est arrivé ici de Québec.

IL VEUT LA MORT DE QUIEN

(Cable de la Presse Associée)

Pais, 4. — L'avocat de la poursuite a demandé à la cour martiale qui entend le procès de Georges Gaston Quien de prononcer la sentence de mort contre le prétendu instigateur de l'assassinat de Miss Sidith Cavell. Quien est aussi accusé d'avoir eu des relations avec l'ennemi et d'être un espion de l'Allemagne.

LA NATIONALISATION DU GRAND-TRONC

(Cable de la Presse Associée)

Ottawa, 4. — Les négociations tendant à l'acquisition du G. T. R., et à son incorporation dans le réseau national ont pris une forme plus définie aujourd'hui, lorsque des directeurs de la compagnie ont rencontré un sous-comité du cabinet qui s'occupe de la question.

H. G. Kelley et Frank Scott représentaient la compagnie du Grand Tronc, tandis que le gouvernement était représenté par le premier ministre, Sir Henry Drayton, les Hons. Reid, Calder et Meighen.

La question est si grosse et comporte tant de considérations, financières ou autres, que l'on ne s'attend pas à une conclusion prochaine de la question.

PHARAOH LE CIGARE EXCEPTIONNEL

3 pour 25

UNE MENACE DE GREVE POUR LE CANADA LE 17 SEPTEMBRE

Le Canada verra la plus gigantesque grève ouvrière si les autorités de Winnipeg n'admettent pas en liberté provisoire les chefs ouvriers de l'Ouest qui ont été emprisonnés. — La menace vient des United Mine Workers, de la Nouvelle-Ecosse

(Dépêche de la Presse Associée)

Sydney, 4. — A moins que les chefs grévistes emprisonnés actuellement dans l'Ouest ne soient remis en liberté provisoire avant le 17 de ce mois, le Canada sera assujéti, de l'Atlantique au Pacifique, à une grève gigantesque qui embrassera toutes les industries qui sont sous le contrôle des syndicats, a déclaré aujourd'hui J. B. MacLachlan, secrétaire de district de l'United Mine Workers.

M. MacLachlan envisage la situation comme extrêmement sérieuse si les autorités de Winnipeg refusent d'admettre les prisonniers à caution.

La grève dont on menace le pays immobiliserait toutes les mines de charbon du district et fermerait toutes les industries de Sydney, si cette grève éclate.

Une assemblée publique monstre du district No 25 est convoquée pour dimanche prochain à Glace Bay à laquelle prendront la parole R. E. Blackstone de San Francisco et M. MacLachlan. Il est probable que, le même jour, une assemblée semblable sera tenue à Sydney pour y discuter de la question des prisonniers de Winnipeg.

M. MacLachlan a été informé que quatre des six membres de la commission du district 26 de la U. M. W. sont prêts à conseiller la grève, ici, si l'on n'accorde pas le cautionnement aux prisonniers de Winnipeg avant le délai fixé.

Cette grève que l'on se propose de faire est la plus sérieuse menace qu'ait eu à recevoir l'industrie au Canada.

Si les projets des chefs d'union, tels que le dit M. MacLachlan se réalisent et que les autorités de Winnipeg restent inflexibles, il n'y aura pas une machine qui fonctionnera dans toute l'industrie canadienne après le 17 septembre.

Il n'y a pas de doute que, dans la Nouvelle-Ecosse, si la grève est déclarée, les ouvriers du district 26 de la U. M. W. seront les premiers à y répondre. On sait que, dès maintenant, la majorité des chefs de cette union sont en faveur de la grève et l'on n'hésite pas à prédire que l'opinion qui primera à l'assemblée publique de Sydney sera dans ce sens.

Tout dépend maintenant de l'attitude que tiendront les autorités de Winnipeg à l'égard des prisonniers ouvriers. Se rendront-elles à la menace ouvrière ou y résisteront-elles ? Il n'y a plus que treize jours pour répondre à cette question angoissante. C'est oui ou non.

Si les deux parties en litige restent inflexibles, dans treize jours le Canada envisagera, sinon toute probabilité, la plus grande grève ouvrière du monde entier.

L'HON. MACKENZIE KING CANDIDAT DANS LE COMTE DE PRINCE

(Dépêche de la Presse Associée)

Summerside, I.P.E., 4. — A la convention libérale qui eut lieu, aujourd'hui, l'hon. Mackenzie King a été choisi à l'unanimité comme candidat à l'élection partielle du comté de Prince. Sa nomination a été proposée par le Dr John F. McNeill, de Summerside, et secondée par F. J. Boute, de Tignish, et appuyée par MM. A. F. McLean, Benjamin Gallant et A. C. Saunders, les trois candidats locaux, qui se sont tous départis de leurs prétentions. Le nom de M. King fut le seul soumis au choix de la convention.

M. J. H. Bell, premier ministre provincial, a accepté la nomination au nom de M. King.

LE SENAT A COMMENCE A ETUDIER LE TRAITE DE PAIX

Un amendement du sénateur Bostock à l'effet de retarder cette discussion au 16 a été déposé. — Discours de plusieurs sénateurs.

(Tribune de la Presse)

Ottawa, 4. — Aujourd'hui sir James Loughheed a proposé au sénat la motion à l'effet de faire ratifier le traité de Versailles par le parlement.

En amendement, le sénateur Bostock, chef de l'opposition, a proposé de remettre la discussion au 16 de ce mois afin que les sénateurs aient le temps de bien étudier les termes du traité et la convention de la Société des Nations.

Le document placé devant le Sénat en décide ainsi comme il prévoit les frais de l'armée d'occupation payés par l'Allemagne, la restauration de la Belgique et de fortes compensations aux Alliés pour les frais de la guerre. Les termes économiques du traité semblent avoir prévu toutes les exigences futures et sont aussi complètes que bien ordonnées.

Il est difficile de concevoir qu'on puisse prendre des mesures plus efficaces pour le maintien de la paix que celles qui ont été établies par les nations représentées à Versailles et qui sont contenues dans les documents en question. Le seul moyen d'espérer un maintien de la paix est que chaque nation du monde assure la responsabilité de l'entente signée.

LE SENATEUR BOSTOCK

Le sénateur Bostock, qui prend ensuite la parole, dit que le temps accordé par le gouvernement pour l'examen et l'étude du traité de paix est beaucoup trop limité si on doit faire une discussion intelligente.

Le gouvernement canadien devrait avoir suivi l'exemple du gouvernement britannique et accordé au moins trois semaines pour l'étude des documents. Il est clair que les représentants envoyés par le Canada à la conférence de la paix ont fait assumer de sérieuses obligations à notre pays et le gouvernement demande aujourd'hui de tout accepter sans avis.

Il faut remarquer comment l'article 10 oblige le Canada à donner sa part des forces nécessaires pour la mise en vigueur des dispositions du traité et des décisions du conseil permanent. Cet article rend le Canada responsable des nouveaux états qui ont été créés. Beaucoup croient que le Canada aurait assez à faire en s'occupant de résoudre ses propres problèmes de territoire et de ressources.

D'après les termes de l'entente, le Canada convient de fournir des hommes, des navires et de l'argent quand il faudrait pour mettre en vigueur les décisions du tribunal de la paix.

Ceci veut dire que nous assumons des responsabilités que nous ne con-

LA ROUMANIE N'AURAIT JAMAIS REÇU LE MESSAGE ALLIE

C'est ce qu'affirme Nicholas Misu, représentant de la Roumanie à Paris. — Paderewski dira pourquoi la Pologne a droit au district de Teschen.

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 4. — Le traité de la Bulgarie est pratiquement terminé. Apparemment le problème concernant la Thrace reste sans solution, sauf qu'une commission sera nommée pour étudier les moyens d'accorder à la Bulgarie l'accès à la mer Egée.

La question de donner à la Bulgarie la partie sud de Dobroudja qui se trouve peuplée en grande partie par des Bulgares, ne sera probablement pas mentionnée dans le traité à cause du refus de la Roumanie de délaisser ce territoire. La délégation américaine favorise le retour de Dobroudja à la Bulgarie, mais elle n'a l'appui de personne en ceci, comme c'est le cas pour la Thrace.

Paris, 4. — La question du district de Teschen qui fait l'objet d'une controverse entre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, fut traitée, ce matin, par le conseil suprême de la conférence de la Paix. Le Conseil entendit d'abord le Dr Benes, le ministre des Affaires Etrangères tchéco-slovaque, qui exposa au long le point de vue de son pays au sujet de l'octroi de ce district minier.

La considération de la question fut remise à demain matin alors que le premier ministre Paderewski, de Pologne et R. V. Dmowski, le représentant polonais à Paris, donneront les raisons qui militent en faveur des revendications de la Pologne.

UNE AUTRE NOTE A LA ROUMANIE

Le Conseil Suprême a aussi discuté la question roumaine. Nicholas Misu, représentant roumain à Paris, a informé le Conseil que la Roumanie n'a jamais reçu les messages préalablement envoyés par la conférence de la paix.

Par suite de ces circonstances, on a discuté le projet d'envoyer une autre note à la Roumanie par les soins d'un haut commissaire anglais.

VENIZELLOS RENCONTRERA LLOYD-GEORGE

Paris, 4. — Le premier ministre Venizelos quittera Paris pour Deauville, où se trouve actuellement le premier ministre anglais, Lloyd-George. On croit que le premier ministre de la Grèce profitera de cette occasion pour traiter la question de la Thrace avec le grand homme d'Etat anglais.

LA QUESTION DE FIUME

Paris, 4. — Le "Temps" est informé que Lloyd-George arrivera à Paris la semaine prochaine où il débatera plusieurs questions qui intéressent particulièrement la France et l'Angleterre avec le premier ministre, M. Clémenceau.

UN COMPROMIS POUR FIUME

Rome, 4. — Les journaux de Rome disent que comme résultat de l'entrevue qui vient d'avoir à Deauville Tittoni et Lloyd-George, les signataires du pacte de Londres en sont venus à un compromis au sujet de la question italienne. On demandera au président Wilson de consentir à ce compromis.

On dit aussi que Tittoni et Lloyd-George ont pris des décisions finales au sujet des questions économiques anglo-italiennes.

Le ministre des Affaires Etrangères italien est prêt à faire d'importantes déclarations à la Chambre des Députés au sujet de l'attitude de l'Italie à la Conférence de la Paix.

Il parlera, dit-on, lors de la réouverture des Chambres. Le roi Emmanuel a vu le premier ministre Nitti au sujet de la prochaine session du parlement, qui doit débattre la question du suffrage féminin et la décision du comité qui a été prié de faire enquête sur le désastre de Caporetto.

LE PREMIER DISCOURS DU PRESIDENT WILSON A COLUMBUS

"Une nouvelle tentative de conquête sera faite par quelques pays si les Etats-Unis ne veulent pas ratifier le traité de paix." — La Ligue est une sauvegarde et non une menace.

(Dépêche de la Presse Associée)

Memorial Hall, Columbus, 4. — Une nouvelle tentative de conquête sera faite par quelques pays, aussitôt que les effets de cette guerre-ci seront disparus, si les Etats-Unis ne ratifient pas le traité de paix et le pacte de la Ligue des Nations, a dit le président Wilson aux citoyens de Columbus aujourd'hui, dans le premier discours de sa campagne en faveur de la ratification.

"La Ligue des Nations", a dit M. Wilson, est la seule sauvegarde contre les guerres futures. Bien plus, la Ligue doit être approuvée par ce pays si l'on veut que se réalise la promesse faite aux soldats américains qui furent appelés au combat "afin de mettre fin à toute guerre."

"La Ligue des Nations est la seule chose qui puisse empêcher le renouvellement de cette tragédie et accomplir notre promesse.

"C'est l'unique but de la Ligue des Nations. Sans la Ligue, on pourra voir quelque nation se soulever de nouveau quand les effets de ce conflit seront disparus. Avec la Ligue, on voit la restauration des petites nations qui n'auraient jamais eu leurs libertés sans cela. Le traité redresse les torts séculaires en Europe qui ont été les germes féconds de guerre pendant des générations.

Au sujet de la Ligue, le président a dit: "J'aimerais mieux avoir tout le monde de mon côté que d'être armé jus qu'aux dents."

Le président ne fit pas d'éloans oratoires, il se contenta d'expliquer chaque clause du traité avec un soin méticuleux de conférencier d'université.

En terminant son discours, il a dit que les arguments avancés contre la ratification de traité étaient basés sur des malentendus.

"Ne pas faire de Ligue, dit-il, aurait été infidèle envers ceux qui sont morts pour la paix universelle."

naissions pas. Le sénateur Bostock ne veut pas qu'on croie qu'il critique les travaux de la conférence ou les motifs de la continuation de la paix, mais il croit qu'on devrait donner plus de temps pour examiner les documents et qu'il faudrait que la Chambre des Communes représentante du peuple accepte d'abord ces termes et c'est pour ces raisons qu'il demande d'ajourner le débat au 16.

LE SENATEUR DANDURAND

Le sénateur Dandurand dit qu'il partage le sentiment général en voyant que la Grande-Bretagne et ses alliés sont sortis victorieusement. Il est satisfait des termes du traité de paix comme de l'entente de la Société des Nations, faites dans le but de perpétuer la paix. Il est d'accord avec la déclaration du président Wilson disant: "En nous unissant, nous avons sauvé le monde et en nous unissant, nous pouvons lui garder la paix". Il croit que le Canada devrait faire partie de la Société des Nations mais croit qu'on devrait d'abord voir à ce que les principales puissances engagées dans la guerre soient elles-mêmes membres de cette société surtout les Etats-Unis dont les représentations ont été un si grand point dans la fondation de cette société des nations. Il croit que le Canada devrait attendre et voir ce que font les Etats-Unis.

Le sénateur Roche croit que le Canada n'a pas le droit de promettre

son appui par les armes à la société des Nations parce que les forces armées du Canada appartiennent à la Couronne britannique. Il est possible que cette entente avec les autres nations du monde puisse éventuellement amener le Canada en conflit avec le gouvernement britannique et le couronne britannique à qui il doit allégeance. Il préférerait voir le Canada faire face aux obligations qu'il a déjà contractées avant que d'en assumer d'autres.

LE SENATEUR BEIQUE

Le sénateur Beique attire l'attention sur le fait que le traité de paix est devenu effectif dès que les lois des cinq grandes puissances et l'Allemagne l'auront ratifié. Par conséquent ce traité aura effectif, que le Canada le ratifie ou non. Du moment que le traité oblige l'Angleterre, il lie du même coup le Canada, que celui-ci l'accepte ou le refuse. C'est vrai du traité de paix, comme de la convention de la société des Nations. Les termes disent que si une nation refuse ses obligations elle devra être rappelée à l'ordre par les autres nations de la ligue. Il peut se trouver des circonstances dans lesquelles les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne se verront obligés de négliger les termes de la société des nations. Dans ce cas, si le Canada s'en tient à la convention, il se trouvera en conflit avec la Grande-Bretagne, et s'il dés-

(à suivre à la page 7)

CHRONIQUE DES SPORTS

NATURALIST L'EMPORTE SUR BILLY KELLY, HIER A BELMONT

Quoique chargé d'une pesanture de cent quarante livres, le descendant de Rabelais, défait le pur sang de l'écurie J. K. L. Ross dans la course de l'Autumn Handicap.

IVRY CAUSE UNE SURPRISE DANS CELLE DU "RONKONKOMA".

A BELMONT PARK
New-York, 4. — En dépit d'une pesanture de cent quarante livres, le descendant de Rabelais, défait le pur sang de l'écurie J. K. L. Ross dans la course de l'Autumn Handicap.

Cette épreuve ouverte aux chevaux de tous les âges, réunissait tous les meilleurs "printers" de la vieille école, et à la suite de ses dernières victoires, Naturalist était forcé de donner quinze livres et plus à tous ses adversaires, ce qui ne l'empêcha pas d'être le favori chez les "bookies" qui n'offraient que six pour cinq sur ses chances. Naturalist en est à sa huitième victoire cette année.

Billy Kelly, à M. J. K. L. Ross, qui portait cent vingt-quatre livres à fin de deuxième position et Enfilade, piloté par Musgrave a obtenu le troisième arg.

La première course, d'une distance de cinq furlongs en ligne droite, ouverte aux poulains de deux ans seulement, a été gagnée par le grand favori Constancy, appartenant à M. J. K. L. Ross. Cette épreuve ne réunissait que quatre pur-sangs. Aréthusa, à M. Harry Payne Whitney, qui en était à ses débuts, a obtenu le deuxième argent. Les autres partants, Ricochet et Sea Mine ont fini dans l'ordre mentionné. Constancy, le favori était coté à un contre un.

Dans la deuxième course, un "selling" d'une distance d'un mille, Lucius a compté une victoire facile, l'emportant par un groupe de bons "platers". Ce descendant d'Isidor avait déjà couru hier après-midi, mais le mauvais état de la piste fut la cause de sa défaite. Aujourd'hui quoique chargé de cent dix-sept livres il n'eut aucune difficulté à compter. Captain Hedge s'est classé deuxième et Glenner a obtenu la troisième argent.

Dans la course du "Ronkonkoma Handicap", Ivry a causé une surprise en finissant en première position après avoir été coté jusqu'à quinze pour un. Le pur-sang de l'écurie Winfrey avait fait belle figure lors de la réunion de Saratoga, mais aujourd'hui, comme il était allié contre un bon groupe de "platers", les "bookies" comptaient peu sur ses chances, et ne le croyaient pas en état de vaincre le favori Reconstit, qui s'est classé deuxième. Thisthedon, à Richard T. Wilson, a fini en troisième place.

A la cinquième course, ouverte aux deux ans seulement, Red Domino à R. T. Wilson s'est trouvé à gradier du rang des novices en finissant en première position. Starry Bells, à W. R. Coe a fini en deuxième. Steve qui en était à sa première course depuis la réunion d'Acqueduct, a obtenu la troisième argent.

A la sixième course, War Marvel a battu un groupe de bons "sprinters". War Drive s'est classé deuxième et Leading Star a fini en troisième position.

Voici les résultats détaillés des épreuves de cet après-midi:

Première course, 2 ans, \$864, 5 furlongs en ligne droite: 1. Constancy (1), 122, Lande, 1 à 7; 2. Aréthusa (16), Ambrose, 12 à 1, au pair; 3. Ricochet (106), Pierce, 10 à 1, 7; 4. Sea Mine, 59 à 2.5. Sea Mine a aussi couru.

Deuxième course, 3 ans et plus, \$864, 1 mille, 1 à 4; 2. Captain Hedge (110), Rowan, 9 à 5, 3 à 5; 3. Glenner (113), Sande, 11 à 5, 7 à 10; 4. 3. Temps, 147 à 2.5. Favour et Dr Rae ont aussi couru.

Troisième course, "Autumn Handicap", 2,000 ajoutés, tous les âges, 6 furlongs en ligne droite: 1. Naturalist (1), 140, Fairbrother, 6 à 1, 2 à 1; 2. Billy Kelly (124), Sande, 1 à 8, 5 à 1; 3. Enfilade (1), 116, Musgrave, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 4. 1.16, Musgrave, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 5. Peter Piper, Hollister, Blue Laddie, Old Rosebud ont aussi couru.

Quatrième course, "The Ronkonkoma", 3 ans et plus, handicap, à réclamer, \$964 ajoutés, 1-1/2 mille: 1. Ivry 99, Wida, 15 à 1, 4 à 1, 8 à 5; 2. Reconstit 110, Fator, 6 à 5, 2 à 5; 3. Thisthedon 99, Pierce, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5; 4. 1.47-2.5. Ticket, Rose d'Or ont aussi couru.

Cinquième course, 2 ans, à réclamer, \$864, 5 furlongs en ligne droite: 1. Red Domino 110, Enser, 3 à 1, 6 à 5, 3 à 1; 2. Starry Belle 102, Myers, 5 à 1, 2 à 1, au pair; 3. Steve 102, Widel, 10 à 1, 4 à 1, 8 à 5; 4. 1.00-4.5. Le Gaulois, Comique et Lady Lucille ont aussi couru.

Sixième course, 3 ans, \$864, 6 furlongs: 1. War Marvel (1), 112, Sande, 8 à 5, 7 à 10, 2 à 5; 2. War Drive (1), 105, Musgrave, 6 à 1, 2 à 1, au pair; 3. Leading Star 110, Rice, 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5; 4. 1.15-1.5. Lad's Love, Joyful, Pastoral, Swain et Chimney Swift ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits aux épreuves de vendredi:

Première course, 2 ans, à réclamer, 5-1/2 furlongs en ligne droite: Bright Gold 109, Faison d'Or 108, Rossland 105, Aerial 108, Smiles 108, Lovers Lane 110, Xanthos 97, Copyright 108.

Deuxième course, "The Bellair Handicap", tous les âges, 6 furlongs en ligne droite: Passing Shower 105, Pen Rose 111, Herodias 109, Ground Swell 105, Fruit Cake 117, Milkmaid 128, Enfilade 126, Terentia 107, E. fin Queen 110, Xanthos 97, Ballet Dancer 110.

QUE FERA HENRI CLEMENT CONTRE SES CO-EQUIPIERS?

Le fameux lanceur pourra-t-il mener le Royal-Canadien à la victoire contre les Crescent, dimanche, au National?

Il semble que la pièce de résistance du programme de dimanche au National dans la Ligue Indépendante, sera la première partie, celle qui mettra aux prises le Royal-Canadien et le Crescent, à 130 heures. Cette lutte, vu son importance et sa signification vis-à-vis du championnat pour les deux combattants, devrait l'emporter sur la finale, qui alignera le Métropole contre le Lachine. Mais ceci ne veut pas dire, on le comprend que la lutte Lachine-Métropole ne sera pas intéressante, ou encore qu'il y a manque d'intérêt. Non, car le Lachine devra déployer les plus grands efforts afin de vaincre le Métropole, son traditionnel ennemi, afin de se maintenir dans la course au championnat.

La partie Crescent-Royal Canadien sera un régal pour les amateurs de baseball, qui s'attendent à assister à une magistrale exhibition du jeu national américain. Le Crescent, après sa sensationnelle victoire de 18 à 17

sur le Lachine, dimanche dernier, a prouvé quelle détermination il mettait à combattre et avec sa redoutable équipe de frappeurs il devrait faire une lutte outrancière à l'équipe des Royals, qui elle aussi lutte pour le championnat de la deuxième série. Henri Clement, qui a eu le meilleur sur Arthur Duchesnil, dimanche dernier, devra se surpasser pour tenir tête à une aussi rude phalange de frappeurs, et il sera intéressant de le voir à l'œuvre.

La finale sera le règlement de la fameuse question du championnat pour Lachine. Il semble inconcevable que cette puissante machine ne figure pas dans la série de détail avec le Métropole, et on peut s'attendre à une dure lutte de la part des champions, après-demain. Le Métropole, de son côté, ne laissera rien au hasard et se promet de lutter avec la dernière énergie pour sortir victorieux de cette éblouissante exhibition, qui commencera à 3.30.

En plus de ces courses ouvertes aux professionnels, il y aura plusieurs épreuves pour les amateurs.

Jos. Lebeau, avec son Chevrolet; Antil avec sa Spécial et Duval avec son Mercer seront les conducteurs qui prendront part aux courses d'automobiles. Ces trois rivaux se rencontreront dans des courses de diverses distances, et il est probable qu'une épreuve de dix milles sera à l'affiche.

Chez les Motocyclistes, McDonald, de Toronto avec son Herley Davidson Special; Art Ross, Bruce, Sprague Cleghorn sont ceux qui prendront part aux courses et Jack Laviolette lui-même, se rencontrera avec celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires.

En plus de ces courses ouvertes aux professionnels, il y aura plusieurs épreuves pour les amateurs.

Jack Laviolette a aussi été informé qu'un grand nombre de bicyclistes de Terrebonne viendront prendre part aux courses de dimanche. Rendus au Parc Delorimier, les gens de Terrebonne paraderont avant les courses.

Le Cercle paroissial sera en grande condition

Il tiendra ce soir sa dernière pratique préparatoire à la joute de dimanche contre le C. P. R. — Le Dr Létourneau mettra la balle au jeu.

Ce soir, le Cercle Paroissial Saint-Zotique tiendra sa dernière pratique préparatoire à la joute de dimanche après-midi au terrain du Saint-Henri, avec le club du C. P. R.

Cette rencontre entre les deux associations locales a créé beaucoup de commentaires et tous se demandent si les membres du Cercle réussiront enfin à affirmer leur supériorité sur leur plus grand rival. Ces deux clubs se sont déjà rencontrés deux fois cette année, et lors de la dernière joute il a fallu jouer une période supplémentaire avant d'en arriver à un résultat. D'un autre côté, le Cercle Paroissial a depuis fait quelques nouvelles acquisitions, et maintenant il dit posséder la meilleure équipe semi-professionnelle. Pire, qui vient de signer un contrat avec le Cercle s'est déjà rapporté aux pratiques. S'il joue comme extérieur, et que Lalonde est au poste d'intérieur, la défense du C. P. R. devra se tenir sur ses gardes avec deux ruses pareils, leur gardien de buts sera probablement occupé.

L'ex-échevin O. H. Létourneau qui est un bon fervent du jeu de crose a accepté de mettre la balle au jeu, dimanche après-midi.

LEQUEL, DU SAINT-ARSENE OU DES INDIENS, TRIOMPHERA?

Ces deux clubs se rencontreront dimanche dans une lutte décisive au terrain des Shamrocks. — Présentation à Carmel.

Le président Raoul Thibault de la Ligue de baseball de la Cité a annoncé que les parties de dimanche prochain au terrain des Shamrocks commenceront exactement à 130 heures, et les joueurs ont été avertis d'être au poste. Lundi, la procession de la Fête du Travail a retardé les joueurs et les deux parties ont commencé en retard. Il en sera autrement dimanche.

Les clubs se préparent à faire de la séance de dimanche une manifestation mémorable. Tous veulent faire du Saint-Arsène et ils ont invité leurs amis et partisans à assister à cette fête. La présentation à Carmel aura lieu entre les deux parties. L'on peut s'attendre à ce que ce soit là une jolie fête. Le "Carmel Day" restera comme une date mémorable dans les annales de la Ligue de la Cité.

Le président Thibault nous a annoncé que Slater qui a joué dimanche dernier pour le Saint-Arsène et le Saint-Henri est la propriété de ce dernier club.

Le programme de dimanche promet d'être exceptionnellement intéressant, mais la partie entre les Indiens et le Saint-Arsène, la dernière de la journée, promet d'être un régal exceptionnel. Les deux plus forts clubs de la Ligue se livreront une lutte sensationnelle qui décidera dans la deuxième série de la Ligue de la Cité. Si les Indiens parviennent à triompher, dimanche, ils auront de grandes chances de remporter les honneurs de la dernière moitié de la saison. Cependant, si le Saint-Arsène réussit à vaincre, il se surpassera ensuite pour conserver cet avantage.

La joute entre le Lachine et le Fraser-Brace, la première de l'après-midi sera aussi une bonne exhibition.

LE SAINT-ARSENE VAINQUEUR DE LA PREMIERE PARTIE

batterie du Saint-Arsène.

Score détaillé.

MANHATTAN GIANTS	Ab.	R.	H.	A.	P.	E.
Harris, c.f.	4	0	0	0	1	0
Creever, 1b.	4	0	0	0	12	0
Scott, 2b.	4	0	2	3	2	0
Ford, s.s.	3	0	0	2	2	0
Land, i.f.	2	0	1	0	1	0
Carter, r.f.	3	0	1	0	0	0
South, c.	3	0	0	1	6	0
Griffith, 3b.	3	0	0	1	0	1
Pointexter, p.c.f.	3	0	0	4	0	0
Emery, p.	2	0	1	3	0	0
	29	0	5	16	24	1

ST-ARSENE

Ab.	R.	H.	A.	P.	E.	
Carmel, i.f. et c.f.	4	1	0	0	0	0
Creever, 1b.	4	1	0	0	0	0
Hamilton, s.s.	4	0	0	3	1	0
Shaffer, 3b.	2	2	0	1	1	0
Wingo, c.	3	0	2	4	12	0
Webster, r.f.	2	1	1	0	2	0
Vallières, c.f.	3	1	0	0	0	0
Ménard, i.f.	0	0	0	0	0	0
Hobert, 2b.	3	0	1	2	0	0
Oliver, p.	3	0	1	3	0	0
	28	5	5	14	27	0

Sommaire: — 3 buts; J. Oliver, 2 buts; Wingo, 2; Scott, 1; Pointexter, 3; Emery, 3. Sacrifice hit Ford. Laissez sur les buts: Manhattan Giants; 3. St-Arsène 2.

"Le Canada Glorieux"

Sous le patronage de Mlle Hortense Cartier au terrain de

L'EXPOSITION CARTIER
les 6, 7, 8 et 9 septembre, à 8 hrs du soir avec le concours de

"LA CHORALE DE ST-LOUIS DE FRANCE"
sous la direction de M. Alex. Clerck

500 musiciens, artistes, figurants, Indiens magnifiques costumes, effets de lumière sensationnels, somptueuse mise en scène

Après le spectacle-concert-promenade
FEU D'ARTIFICE
ENTREE, 50 CENTS.; ENFANTS, 25 CENTS

Un billet de la tombola "Centenaire Cartier," valant 25 cents et une série de cartes postales illustrées, valant 10 cents, seront donnés gratuitement à chaque acheteur d'un billet d'entrée.

LES IRLANDAIS VEULENT UNE VICTOIRE A TOUT PRIX

Le Shamrock a pratiqué toute la semaine et ils veulent absolument vaincre le Cornwall, demain après-midi, au terrain du Mile-End.

Depuis que les Irlandais ont défait le National, lundi dernier, au terrain de Maignonneuve, on ne discute plus de leurs chances de vaincre le Cornwall, samedi après-midi, au Mile-End. Les uns disent que le Shamrock l'emportera tandis que d'autres affirment que, quoi qu'il soit très fort, il n'est pas de taille à vaincre les gars du Cornwall, mais une chose certaine c'est que la joute de demain restera mémorable dans les annales du jeu national.

Cette semaine, les Shamrock ont pratiqué à tous les jours et pas un seul n'a manqué une pratique. Encouragé par son entraîneur, King Brady, Frank McCullen, Eddie Farney, Larry Doran, Alfred Kane, les deux Walsh, les deux Hyland, Nate Penny, George Roberts, Egan, Nesbitt Campbell étaient à leur poste.

A tout événement, la joute Shamrock-Cornwall ménage des surprises et il est certain qu'il y aura foule demain après-midi au Mile-End.

CABANA TERMINE SON ENTRAINEMENT CE SOIR

Le champion des hommes forts exécutera, ce soir, à Longueuil, la série des tours de son match avec Matyssek.

Wilfrid Cabana qui doit se rencontrer le 15 septembre avec Antone Matyssek au Monument National pour le championnat du monde des hommes forts en plus d'un pari de \$1000 chaque côté, terminera son entraînement cette semaine. Le champion est actuellement en condition parfaite et nul doute qu'il défendra avantageusement son titre contre l'homme fort de Baltimore. Ce dernier, cependant, n'est pas une quantité négligeable et il fera sûrement une lutte chaude à notre héros.

CABANA ACCEPTE LE DEFI DE DANDURAND

Hier soir, Wilfrid Cabana, champion des hommes forts de l'univers, est passé à nos bureaux pour nous informer qu'il était prêt à accepter le défi qu'Arthur Dandurand vient de lancer à tous les hommes forts. "Comme d'habitude", nous a déclaré Cabana, "Dandurand arrive toujours avec ses défis au moment où j'ai un match de conclure. Pour lui prouver que je suis loin de l'éviter je suis prêt à me rencontrer avec lui pour un pari de mille dollars, comme il le désire.

"Si Dandurand est prêt à me rencontrer", a ajouté Cabana, "qu'il se présente au Monument National, le soir de mon match avec Matyssek et nous déposerons alors devant le public chacun un chèque accepté de \$1,000."

Wilfrid Cabana est prêt à se mesurer avec Dandurand quinze jours après son match avec Matyssek, qui doit avoir lieu le 15 prochain.

LE JEU DE CRAPAUD

Le Saint-Zotique et le Turcot ont remporté chacun deux belles victoires, le premier sur le Canadien, par 1820 et sur le Saint-Marie par 1890. Le second a défait le Saint-Marie, par 1320 et le Canadien par 4260. Les meilleurs scores ont été faits par: H. Myette, 6560; H. Caron, 6300; O. Royer, 6130; E. Guy, 6110; U. McDuff, 6000; G. Savaria, 5950; A. Dufour, 5960; O. Ledue, 5710; Alp. Dubuc, 5540; et E. Dubuc, 5530.

Position des clubs de la Ligue Canadienne:

G.	P.	Aj.	
St-Marie	20	8	4
Turcot	19	9	4
St-Zotique	16	14	2
St-Marie	12	17	3
St-Zotique	4	23	5

Prochaines parties: — Turcot vs St-Zotique; St-Zotique vs St-Marie; St-Marie vs Turcot; St-Zotique vs St-Arsène.

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limited, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-Général, au bureau, Numéro 73 rue Saint-Jacques.

AMUSEMENTS

PRINCESS
Deux fois par jour
VAUDEVILLE
LES QUATRE FRERES MARX
7 autres attractions
PRIX: Soirée: 15-25-50-75c.

PARC DOMINION
DERNIERE SEMAINE DE LA SAISON
100 — ATTRACTIONS — 100
ADMISSION AU PARC: 10c

ORPHEUM Toute cette semaine
La troupe de l'Orpheum dans
"GRAND VOLTEUR"
Prix: Soirée, 15-25-50-75c.
Samedi, matinée, 15-25-50-75c.
Soirée, 15-25-50-75c. et \$1.00.
Séance prochaine: "He comes up smiling".

Gaiety
FRANK FINNEY
avec THE HOSKINSONS
Matinée des Dames 1919 les jours, 10c
127-6-A

LOEW'S
Norma Talmadge dans
"The Way of a Woman"
C'est l'histoire d'une femme qui lutte contre un mari cruel et l'adversité.
Comédie et galette
Vues de la visite du Prince de Galles.
Programme de vaudeville
SANTUCCE PAUL PEREIRA
Délicieux numéro de concert
LITTLE LORD ROBERT & CIE
dans "Tyland"
Autres grands numéros
Représentations continues de 1-11. Après-midi, 10-15. Soir, 25-50. Prix de soirée, les samedi, dimanche et jours de fête.

Passe-Temps
Jeudi — Vendredi
FANNIE WARD
dans
"Our Better Selves"
Samedi, dimanche, Anita Stewart dans
"Les Ombres du Passé".
Bientôt: "Le Drame Inconnu", de
Tristan Bernard.

Quatuor de la CHAPELLE SIXTINE

Les seuls chœurs autorisés à se qualifier ainsi par Dom Lorenzo Rossi, directeur de la Chapelle Sixtine.
UN SEUL CONCERT
MARDI SOIR, 16 SEPTEMBRE,
MONUMENT NATIONAL
sous la présidence d'honneur de S. G. Mar. Archevêque de Montréal.
Billets en vente chez Archambault, mercredi matin le 19 septembre.
Prix: \$1.00, \$1.50, \$2.00, \$2.50, \$3.00 et \$2.50.
Administration: Louis H. Bourdon, 139-5-A.

HIS MAJESTY
Ce soir à 8 h. 30
La pièce à sensation
"JOHN FERGUSON"
Soirée, \$2.00
Mats: Mercredi et samedi.
130-1-A

Lafontaine avec l'Albion. Il lance un défi à tous clubs de 14 à 16 ans. Informations: Odilon Chabot, 1399, St-André ou Arm. Limoges, 1845 St-Dominique, Montréal.

DEFI DE L'IDEAL AU ST-REMI

Beauharnois, 4 — Dimanche dernier, l'Ideal de Beauharnois rendait visite au Saint-Remi. Le voyage se fit sans encombre, et les joueurs, tous en grande forme, entrèrent sur le terrain en vainqueurs, certains d'une victoire facile.

La première balle était à peine lancée que l'arbitre du Saint-Remi manifesta le désir de donner la victoire à son club, en rendant des décisions honteusement injustes.

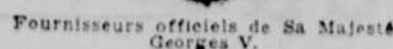
L'Ideal, qui aime le bon sport, ne dit mot et continua la partie, se sentant bien capable de vaincre et le St-Remi et l'arbitre, comme les années passées. Mais, à la deuxième manche, l'arbitre, qui se croyait tout permis, à cause de sa position, voulut faire sortir du terrain tous les joueurs supporters du Beauharnois. C'est alors que le gerant de l'Ideal intervint, lui rappelant que l'arbitre n'a rien à faire au public. L'impure, toutefois, oubliant complètement qu'une des plus belles qualités d'un club qui reçoit des adversaires est la courtoisie, mit le comble en voulant faire sortir le gerant lui-même. L'Ideal ne goûta nullement le manque de courtoisie et, tout indigné, quitta le terrain.

Si le Saint-Remi désire reprendre cette partie, ce qui se ferait sur un terrain neutre, il n'a qu'à déposer \$100, mais cette fois l'on devra avoir un arbitre compétent et plus soucieux de la justice.

LE SAINT-GABRIEL A TERREBONNE

Terrebonne, 4. — Le club de baseball Terrebonne recevra le 7, la visite du fameux St-Gabriel A.A.A., champion de la ligne Spalding et qui n'a subi que 2 défaites dans toute la saison. On peut s'attendre à une partie très contestée car nous verrons à l'œuvre deux puissantes équipes. La partie commencera à 2.30 p.m., afin de permettre aux joueurs de prendre le train de 5.30 p.m. pour Montréal. Le Terrebonne espère que le Jérôme lui accordera une revanche tel qu'il a été conclu, soit pour le 14 ou le 21 septembre. Il aimerait aussi avoir une réponse de l'Excelsior et le Royal de Joliette.

Dugrenier, Terrebonne, Que., ou Tél. jour, à la Globe Shoe, de Terrebonne.
(A suivre à la page 3)



CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la 2ème page)

Le Prince Albert a rendu visite au chanteclerc et l'a défait par une score de 12 à 7 en 8 manches.

A la huitième manche, le Chanteclerc avait deux hommes de retires et un homme au deuxième but. Le champion suivant envoya la balle au champ mais l'un des joueurs du Prince Albert la ramassa et l'envoya d'un vif an au catcher, coupant le coureur à six pieds du home. L'arbitre le déclara mort. Le Chanteclerc protesta contre la décision de l'arbitre et ne voulut

t, M. et Mme Georges Marechal,
 t, M. et Mme L. Pelletier, M. W. E.
 s, M. Michel Helbronner, M. et
 s, M. et Mme Nantel, M. L. P.
 ard, M. et Mme Geo. Smard, M. et
 t, M. et Mme Daniel L. Gaudet,
 t, M. et Mme G. et Mme Emile
 ot, M. et Mme O. S. Perrault, les
 joyes du département des annon-
 le Imperial Tobacco, la famille
 t, D. Morgan, M. et Mme Achille

LE CANADA est imprimé et publié par
LA CIE DE PUBLICATION DU CA-
NADA, Limitée, dont M. J. E. Le-
pointe est le Gérant principal, au

Anna, Roy	6	6	E
Temps 4.38 3-4; 4.38 3-4.			L
Free for all, Bourse \$400.			S
Vanna, Neville	1	1	1
Pack Boy, Pickle	3	2	3
Omaka, Stewart	4	3	2
Easton Gentry, Fraser	2	4	4
Temps, 2.15 1-4; 2.14 1-4; 2.15 1-4.			R
Class 2.12 trot, Bouras \$400.			R
Jay Watts, Potvin	1	1	1
One Knot, Pickle	2	2	2
Regentale King, Nugent	3	3	3
Ed Star, Stewart	4	4	4
Temps 2.14 3-4; 2.15 1-4; 2.15			E

umineuses, à la presque unanime donnerait son suffrage à gique. Et ce qui a déterminé rection morale des Italiens con-

LA CIE DE PUBLICATION DU CA-
NADA, Limitée, dont M. J. B. La-
pointe est le Gérant principal.

Le Canada

MONTREAL, Vendredi, 5 Septembre 1919.

Notre attitude sur l'article X

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous signalons les dangers et les lourdes obligations qu'infligerait au Canada le fameux article X de la Ligue des Nations.

Dès le 1er mai dernier, nous attirions l'attention du public sur la portée de ce fameux article.

Certes, disions-nous, c'est un honneur de faire partie de la Ligue ; mais a-t-on songé aux engagements que nos délégués, sans l'assentiment du parlement et du peuple canadien, ont pris envers la nouvelle organisation mondiale ? C'est qu'en adhérant à cette société notre pays endosse des responsabilités très grandes.

Le fameux article, qui fait maintenant le fond de la discussion aux Communes canadiennes comme au Congrès américain, nous apparaissait dès lors comme une menace sérieuse.

Il comporte textuellement l'engagement "de respecter et de préserver contre toute agression externe l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les membres de la Ligue."

C'est-à-dire, en l'espèce, de vingt-cinq à trente pays différents. Et la situation se complique du fait que, la Ligue n'ayant pu rallier toutes les grandes puissances, les possibilités de conflit restent très grandes.

Dès le premier mai, nous prenions attitude au sujet de l'article X (et son corollaire l'article XVI, dont on lira les textes plus bas) ; et nous ne pouvons que répéter ce que nous écrivions alors, en marge de ces deux articles :

Qu'est-ce à dire si ce n'est que le Canada est maintenant engagé pour toujours dans tous les conflits qui pourront surgir. Autrement dit, après son statut colonial, le Canada n'était en guerre que lorsque l'Angleterre était en guerre ; à l'avenir, il le sera aussitôt qu'un des membres de la Ligue sera attaqué et cette obligation entraînera notre pays, avec son or, avec ses troupes, avec ses navires, dans les conflits futurs.

C'est à faire songer sérieusement nos hommes d'Etat et le peuple, et c'est la preuve que nos délégués, sans mandat, ont lié le Canada pour aussi longtemps que durera la Société des Nations par des obligations désastreuses pour notre autonomie et notre bien-être.

La vérité d'un télégramme

S'est-on amusé à relire le texte original, à base d'un code chiffré, du télégramme Meighen par lequel l'auteur de la fameuse loi d'escamotage demandait à M. Borden le "partage" de votes de soldats au Manitoba ?

Voici ce texte dans toute sa fleur :

"Duncan Lobby Osler tottering spasm weapons avenged leaves fracs Manitoba ordaining work towed imaginative fracas selkirk baten dress blamable provencher MacDonald antiquarionism springfield scarlatina pruned ordaining drifting nurtured mentally woad paddock amphibological meretricious belle."

C'est un texte à préserver pour la postérité ; car dans sa forme rude et "amphibologique" il est d'une vérité et d'une franchise à toute épreuve.

L'avant-dernier mot surtout, "meretricious," est tout un poème. En latin, meretrix veut dire une entremetteuse, une femme qui organise la prostitution et en vit.

En lançant cette épithète à M. Borden, M. Meighen manquait peut-être de politesse ; mais peut-on nier que le premier ministre, en se prêtant à cette lamentable prostitution du droit électoral, l'avait un peu méritée ?

"Meretricious" ; ne l'était-il pas ce jeu scandaleux par lequel on jetait dans les différents comités, pour contrebalancer la volonté sacrée des électeurs, les votes agglomérés des soldats ?

"Meretricious" ; cette manipulation, compliquée de "spasme" et de "scarlatine," par laquelle la voix de l'électeur était étouffée et méprisée !

"Meretricious" ; digne des époques moyen-âgeuses, de l'"anti-quarionisme." — toujours pour citer M. Meighen, — cette méconnaissance éhontée et cynique des droits les plus chers de la démocratie.

"Blamable," dit encore le fameux télégramme aussi éloquent dans son texte chiffré que dans sa traduction ; et dont chaque mot devrait être imprimé dans la mémoire de chaque électeur quand le moment viendra de nouveau d'exercer ce privilège cher entre tous de la civilisation moderne : le DROIT DE VOTE.

La base de l'enseignement

A la base de tout système d'enseignement se trouve l'école normale qui forme les professeurs et prépare l'instruction du lendemain, de l'avenir.

Il est inutile d'insister sur l'importance qu'il y a de donner une bonne formation pédagogique à nos instituteurs et institutrices. L'école normale est, dans tous les pays, la pépinière des bons maîtres ; aussi le gouvernement Gouin a-t-il cru sage de fonder des écoles normales dans toutes les parties de la province.

En 1896, les écoles normales étaient clairsemées et le gouvernement de la province leur consacrait \$43,000 par an. En 1905, les crédits étaient montés à \$50,631, — une légère augmentation. C'est sous le gouvernement Gouin que s'est accomplie la véritable évolution ; les écoles normales se multipliant et les crédits augmentant à \$185,000.

Sur les 15 écoles normales de la province, pas moins de dix ont été fondées par le gouvernement Gouin.

Mais, se demandera-t-on, quel résultat a-t-on obtenu ? Le résultat, c'est que 252 élèves seulement fréquentaient les écoles normales en 1870 ; 366 en 1896 ; 425 en 1905 ; 1,088 en 1912 et 1,361 en 1916-17. Le résultat, c'est que le nombre d'institutrices laïques diplômées d'écoles normales enseignant dans les écoles catholiques, qui était de 200 en 1896, de 291 en 1905, de 687 en 1912, était de 1237 en 1917-18.

Le résultat, c'est que, si nos écoles de campagne sont devenues plus efficaces, si nos enfants apprennent plus et mieux, c'est que leurs maîtres et leurs maîtresses savent également plus et mieux qu'autrefois.

Ce changement, nous le devons indiscutablement aux écoles normales ; et il faut louer la clairvoyance et le patriotisme dont le gouvernement Gouin a fait preuve en semant sur tout le territoire de notre province ces foyers de savoir et d'entraînement professionnel.

Il faut s'entendre

Le texte du discours du Trône comporte le paragraphe suivant :

"L'urgence de procéder immédiatement à l'examen du Traité de Paix entre les Puissances alliées et l'Allemagne, signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, m'a forcé de vous convoquer pour reprendre vos travaux, qui, je l'espère, ne seront pas de longue durée."

Que la session soit courte, nous en sommes ; mais pas au point d'adopter à la légère les plus graves obligations !

Et l'autre ?

L'honorable M. Sifton succède à M. Carvell, aux Travaux Publics ; mais cela ne nous dit pas encore quel nouveau ministre M. Borden entend nommer aux Douanes, dont le portefeuille devient vacant.

M. Borden persiste en son système de lenteur et de délai : il avance, patte à patte, comme la tortue.

Une Question

Le "Times" de Toronto, veut que l'on pose incessamment à l'honorable McKenzie King cette question : "Que faisiez-vous durant la guerre ?"

Si la question était par contre posée à cet organe fanatique, il serait forcé de répondre : "Pendant la guerre, comme toute la presse tory, j'allumais les préjugés et je créais la division et la discorde parmi mes compatriotes."

Cette fameuse expédition

Un officier de retour de Sibérie a fait un rapport à M. Borden des dangers, des maladies et autres plaies auxquelles nos soldats ont été exposés là-bas.

Le gouvernement unioniste, qui est responsable de cette lamentable expédition, n'avait nulle autorité pour y envoyer de force nos conscrits combattre les armées du gouvernement russe.

Bien mal choisi

La nationalisation des chemins de fer a coûté en déficits des centaines de millions aux Etats-Unis ; et il y est sérieusement question de revenir à la propriété privée.

Le moment est absurde choisi pour le gouvernement Borden de préconiser la nationalisation au Canada.

Après Botha

Le général Botha est mort, mais non la politique de tolérance et de conciliation dans l'Afrique du Sud.

C'est le général Smuts, un autre ennemi de la veille, qui est appelé maintenant à la faire régner dans ce dominion autonome.

Autour du traité de paix

Les fameux articles X et XVI

Voici le texte des deux fameux articles controversés du traité de Versailles, chapitre de la Ligue des Nations :

L'article DIX se lit comme suit : Les membres de la Ligue s'engagent de respecter et de préserver contre toute agression externe l'intégrité territoriale et l'indépendance politique

actuelle de tous les membres de la Ligue. Au cas de telle suggestion ou au cas de toute menace ou danger de telle agression, le conseil doit aviser sur les moyens par lesquels cette obligation doit être exécutée.

Quant à l'article SEIZE, voici les obligations qu'il comporte :

Si quelque membre de la Ligue a recours à la guerre sans tenir compte des conventions des articles douze, treize et quinze, il sera considéré ipso facto comme ayant commis une provocation à la guerre contre tous les autres membres de la Ligue qui, par les présentes, entreprennent immédiatement de rompre toutes relations commerciales et financières, de prohiber tout rapport entre leurs sujets et ceux de l'Etat qui a bîlé le traité, et de cesser tous rapports financiers, commerciaux et personnels entre les sujets de l'Etat rebelle et les sujets de tout autre Etat, quel qu'il soit ou non membre de la Ligue.

Il doit être du devoir du conseil, dans tel cas, de recommander aux divers gouvernements concernés, de combier de troupes militaires ou navales les membres de la Ligue devront contribuer pour protéger les conventions de la Ligue.

Les membres de la Ligue s'engagent de plus à se supporter mutuellement dans les mesures financières et économiques qui sont prises d'après cet article afin d'amoindrir la perte et l'inconvénient résultant des mesures ci-haut, déclarent qu'ils se supporteront mutuellement pour résister à toute attaque faite à l'un des leurs par l'Etat rebelle, et qu'ils feront les démarches nécessaires pour assurer le passage à travers leurs territoires aux troupes de tout membre de la Ligue qui coopère dans la protection des conventions de la Ligue.

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

WRIGLEY'S

La Gomme la Plus Renommée

VOUS savez que le royaume dont les enfants rêvent est rempli de friandises.



La manière la plus effective de faire de ces rêves une délicieuse réalité est d'apporter fréquemment chez vous de la gomme

WRIGLEY'S

Pourquoi pas ce soir?

Se Conserve Fraîche

Hermétiquement Cachetée

Sa Saveur Dure

Faite au Canada

Le bilinguisme ne donne la frousse à personne et où il n'existe aucun règlement XVII.

L'honorable M. Doherty parle très bien le français et il ne fait aucun doute qu'il a dû rendre de grands services à sir Robert Borden, à Paris, lors de l'étude du traité de paix. Sir Herbert Ames connaît bien le français, lui aussi, et c'est même la raison pour laquelle il a été nommé aviseur financier de la Ligue des Nations. Parlent également la langue française, les députés de langue anglaise qui représentent à Ottawa, certains comités de la province de Québec ; mentionnons, de mémoire, les noms de MM. Mc-Master, Robb, Kay, McCrea, Tobin, Devlin et Chubby Power.

A la législature de Québec, les honorables MM. Walter Mitchell, J. C. Kaine, J. H. Kelly, Frank Carrol et MM. Bullock, Madden, Hay et Philips connaissent le français et le parlent couramment.

Et si, dans notre province, le bilinguisme profite à nos amis de langue anglaise, il n'en est pas moins utile aux Canadiens-français qui, le "Globe" en conviendra par des hommes qui se tirent joliment d'affaires en langue anglaise. Si, pour le prouver, il fallait donner des noms, nous citerions tout particulièrement ceux de MM. Lemieux, Bureau, Lapointe, Bédard, Cannon et tant d'autres encore.

Nous lisons récemment, dans une résolution rédigée par un groupe de Lorrains, ce qui suit : "Démocrates, ils n'admettent pas que le bilinguisme soit un privilège réservé aux seules classes visées et à la concurrence économique des étrangers. Ce bilinguisme fait partie intégrante de leurs traditions."

Il en est de même chez nous. Nous ne voulons pas que l'étude du français et de l'anglais soit réservée aux seuls étudiants qui fréquentent les universités, les collèges classiques ou les "high schools." Dès l'école primaire, nous désirons que nos enfants puissent avoir la chance d'étudier les deux langues officielles de ce pays. Le bilinguisme fait partie de nos traditions et c'est pourquoi il n'existe pas de règlement XVII ou d'autre obstacle de cette nature dans les écoles de la province de Québec.

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

(du Soleil.)

LA PROPAGANDE ALLEMANDE EN FRANCE

Elle prend des formes nouvelles

L'Allemagne, en signant le traité de paix, n'a renoncé à aucun de ses buts de guerre. Dès le lendemain et même dès la veille de la signature, suivant ses méthodes, elle a tout de suite organisée une propagande à la fois orale et écrite.

Propagande orale ! Le 15 juillet dernier, vers onze heures du matin, dans le wagon-restaurant du train allant de Strasbourg à Paris, un voyageur de quelque soixante-cinq ans disait, devant des officiers :

— A Strasbourg, il y a des commerçants qui ne sont pas contents d'être Français.

Un officier l'interrompt net : — Alors, ces commerçants-là sont des Allemands !

— Non. Ce sont des Alsaciens de vieille souche. Ils prétendent qu'ils ont fait de bonnes affaires avec l'Allemagne et qu'ils lui restent dévoués, qu'après l'armistice, ils ont arboré des drapeaux français et qu'ils ont habillé leurs filles en Alsaciennes pour donner le change aux Français ; mais que, dans le fond, ils n'ont rien de commun avec la France et qu'ils espèrent être bientôt neutres.

L'officier qui avait interrompu le bavard le laissa aller jusqu'au bout ; puis, d'un ton très calme, lui déclara :

— Il faut que vous me disiez le nom des commerçants de Strasbourg qui tiennent ce langage.

Le bavard se troubla. — Leurs noms, je ne les connais pas. Je ne les ai vus qu'à la brasserie.

— En ce cas, comment savez-vous qu'ils sont Alsaciens de vieille souche ?

— Le bavard baissa la tête et, profitant d'un brusque arrêt du train, s'échappa.

Sans nul doute, on l'entend aujourd'hui tenir les mêmes propos dans tel café d'un faubourg parisien et chez tel coiffeur de la banlieue. Il y retrouve plus d'un neutre qui, pendant l'été de 1918, a indiqué à l'Allemagne les "points de chute" des torpilles et des obus.

Notre éminent ami l'abbé Wetterlé a recueilli des circulaires signées : comte Charles Rapp, banquier ; René-César Ley, homme de finances ; Henri Muth, médecin, lesquelles sont à la fois des appels au plébiscite et des excitations à la révolution. Voici quelques-uns de leurs traits empoisonnés :

"De nouveau, des étrangers dominent dans votre pays. Votre pays est actuellement le plus malheureux de tout l'univers. On veut faire de vous des esclaves vendus et à vendre. On vous ravit votre langue, vos anciennes mœurs, votre amour pour votre province, vos institutions sociales, votre travail, votre bien-être. Ne vous laissez pas induire en erreur par ceux qui ont déjà vendu leur

âme, qui déjà autrefois jouaient aux bons patriotes pour faire de bonnes affaires. Nous combattons l'aveugle impérialisme français et le capitalisme qui nuit à notre travail. Aucun Français ne doit occuper chez nous de poste important. Nous ne voulons pas servir dans l'armée française. Nous voulons maintenir nos institutions sociales. Solennellement, nous demandons la révision de l'arrêt de mort prononcé contre notre pays.

M. l'abbé Wetterlé répond, dans son vaillant journal "Le Rhin Français" :

"Messieurs les fourriers du germanisme ne reculent pas devant la propagande bolchéviste. C'est l'Allemagne qui fait les frais de l'entreprise. Argent jeté par la fenêtre. Mais sans doute pas pour tout le monde ! On fera de mettre un terme à cette propagande, ne serait-ce que pour empêcher les Boches et les bochisants, encore tolérés en Alsace-Lorraine, de trouver des encouragements dans une si ridicule et si odieuse manœuvre."

On ne saurait mieux répondre.

La propagande allemande use de stratagème de plus en plus variées et tortueuses. Récentement, par exemple, un imprimé allemand contre le traité de paix était glissé à un de nos amis. Où ? Sur la place Kléber, à Strasbourg. Quand ? En plein midi.

— Quoi ! Votre ami n'a pas fait arrêter l'agent allemand qui lui glissait cet imprimé ?

Comment M. Poincaré peut-il comparer nos provinces avec la Bretagne, la Provence, la Touraine ? Nous ne sommes pas des provinces étrangères de la France comme ces régions. Nous ne voulons pas que nos grandes et belles villes soient ruinées et entraînent tout le pays dans leur ruine. Si l'Alsace-Lorraine n'exige pas le plébiscite, c'est parce qu'elle punit en ce moment sous le knout du despotisme français. Voici la vérité. Une grande partie de nos compatriotes, ceux-là même, pendant quarante-sept ans, ont été les bêtes de s Prussiens, pour obtenir des décorations et des titres allemands, déclarent qu'ils veulent devenir Français et abaisser le monde par leurs cris. Ils brisent leur échelle en salutations et en flatteries vis-à-vis des Français, comme ils l'avaient fait autrefois vis-à-vis des Prussiens.

— Notre ami n'eût garde de le faire. Il avait jeté les yeux sur le misérable papier boche et, du premier regard, il avait reconnu que les attaques violentes contre le traité de paix, "traité d'injustice, traité de sang", étaient des phrases prises aux écrits de certains socialistes français trop connus.

L'Allemagne aurait été trop heureuse de pouvoir dire : "Ce que la France prend pour un imprimé germaniste n'est que la traduction exacte de ce qu'ont écrit des députés français."

La propagande allemande est un piège à double détente, une nasse à double fond. Ne nous laissons jamais de la mettre en pleine lumière et de poser le diadème dessus.

EMILE HINZELIN.

Cartes Professionnelles

Avocats

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME

Avocats
No 57 RUE ST-JACQUES
Edifice Maisonneuve
Monsieur Geoffrion, C.R.
Monsieur Geoffrion, C.R.
Monsieur Prud'homme, L.L.
Boîte postale 1955. Téléphone Main 80.

CARTES D'AFFAIRES

Est 2516

N. Simoneau

Entrepreneur électricien et Importateur,
411 RUE AMHERST,
En face de l'église Ste-Catherine.

Comptables, Liquidateurs

ALEX. DESMARTIN, 60 N.-DAME-E.

Fleurs Naturelles et Artificielles

CHS. DE LORIMIER, 250 St-Denis, Tél. Bell Est 1534. (En face du Jardin.)

Banques d'Epargne

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau chef, 176 rue St-Jacques et quatorze succursales à Montréal.

Entrepreneurs Généraux

J. B. GRATTON, LIMITEUR. Entrepreneurs Généraux Ateliers : 600 Ave. Labrecque. Téléphone Est 1503.

Banques

BANQUES D'HOCHELAGA, 25 St-Jacques. BANQUE IMPERIALE, 284 St-Jacques.

Vitres et Miroirs

LA CIE CERAMO-VITRAIL Incorporée. Vitriers et Miroitiers. Gros et Détail, 1416 Boulevard Saint-Laurent, angle rue Marie-Anne, Téléphone Saint-Louis 3401.

Valises

J. E. FOURNIER, 9 Notre-Dame Ouest, 4 magasins.

Architectes

L. R. MONTBRIAND, A.A.P.Q., 230 St-André, Tél. Main 1792.

Banquiers

GARAND, TERROUX & CIE, agents de change, No 48 Notre Dame Ouest près Place d'Armes.

DOMINION COAL COMPANY

DOMINION COAL COMPANY

DCM. HIGH SPRING, L.L.

CHRONOM. BITUMINEUX pour Vapeur et GAZ

BUREAU GENERAL DES VENTES 112 rue St-Jacques, Montréal

112 rue St-Jacques, Montréal

La Terre Promise

Impressions d'un voyage d'un mois dans le nord-ouest canadien.

II—Le Nord-Ouest Canadien. — Sa découverte. — Son exploration et son évangélisation. — Son organisation politique, puis son entrée dans la Confédération.

On le pense bien, je n'allai pas m'aventurer dans le Nord-Ouest, même avec des guides expérimentés et en train spécial sans me renseigner au préalable sur la contrée que j'allais parcourir et les quelques jours qui me restaient avant mon départ, je les consacrai à repasser l'histoire du Nord-Ouest, soit en lisant l'abbé G. Dugas, ou d'autres écrivains et ce sont des bribes de toutes ces lectures que j'apporte maintenant afin que ceux qui voudront visiter un jour la Terre promise soient au fait de son histoire. Ce sont des pages palpitantes d'intérêt et parfois pathétiques que j'ai lues et je voudrais faire passer dans l'âme de mes lecteurs les émotions que j'ai ressenties en parcourant cette épopée.

Aussi loin qu'on remonte dans les annales du Nord-Ouest canadien on retrouve toujours des noms français et on découvre que le premier idiome parlé dans les grandes prairies et dans les montagnes Rocheuses a été l'idiome français. Jusque là les grands vents de l'Ouest n'avaient répandu que les échos de la langue des Cris, des Sioux, des Assiniboïnes, et les forêts n'avaient pas entendu d'autres échos de voix humaine.

Français et Canadiens-français ont été les découvreurs du grand Ouest Canadien ; Français et Canadiens-français ont été ses évangélisateurs ; Français et Canadiens-français ont été ses premiers martyrs de la foi et de la civilisation ; Français et Canadiens-français ont été ses pionniers.

C'est pourquoi il ne faut pas penser que les Canadiens-français n'ont aucun droit à cet héritage que leurs pères ont conquis et qu'ils ont parfois payé si cher.

Qu'on relise l'histoire impartiale et on trouvera que c'est Pierre Gauthier de Varennes de la Vérendrye qui est allé entre 1731 et 1743 planter la croix et le drapeau fleurdelisé dans les régions du Nord-Ouest et au sommet des Montagnes Rocheuses.

C'est son fils aîné Jean-Baptiste, qui, avec ses compagnons et le R. P. Aulneau de la Touche furent les premiers martyrs de l'Ouest, ayant été massacrés et scalpés par les Sioux à vingt milles du Fort Saint-Charles, que la Vérendrye avait fondé.

Comme en témoignent les historiens : "Avant les découvertes de la Vérendrye on ne connaissait rien de l'immense contrée située entre la Californie et la baie d'Hudson". Mais ces terres découvertes par les Français, arrosées de leurs sueurs et rouges de leur sang ne devaient pas rester à la France. Le traité de 1763, chassait notre mère-patrie de ce grand royaume comme du Canada tout entier et c'est à l'Angleterre que la Terre promise revenait par le déplorable traité de Paris.

On retrouve alors dans l'Ouest Canadien deux grandes compagnies anglaises de marchands de fourrures se faisant la guerre, la compagnie de la Baie d'Hudson et la compagnie du Nord-Ouest.

Les deux compagnies rivalisaient les explorations en quête de nouvelles richesses en fourrures, non sans qu'éclataient entre elles des conflits parfois sanglants. Et c'est vers 1812 que lord Selkirk de la compagnie du Nord-Ouest y amena des Irlandais et des Écossais pour les établir à la Rivière-Rouge, territoire qu'il avait acquis, de la compagnie de la Baie d'Hudson. Ces pauvres colons subirent des épreuves sans nombre dans les premières années de cette fondation.

De 1814 à 1821, u dire des historiens, les deux compagnies rivalisaient presque toujours à couteaux tirés. En juin 1816, on se battit près du fort Douglas et une vingtaine d'hommes furent tués et un plus grand nombre blessés. Le fort resta aux mains de la compagnie de la Baie d'Hudson ; mais lord Selkirk absent à Montréal, s'efforça de revenir amenant des renforts avec lui, ce qui lui permit de reprendre les postes perdus. C'est alors qu'un acte du parlement anglais vint unir les deux compagnies dans une seule qui porterait désormais le nom de compagnie de baie d'Hudson.

En 1819 arriva un gros contingent de Canadiens-français à la Rivière-Rouge ayant à leur tête l'abbé J.-N. Provencher, qui trois ans plus tard fut sacré évêque auxiliaire de Québec pour le Nord-Ouest.

Mais en outre des territoires du Nord-Ouest il y avait la Colombie-Anglaise et l'île de Vancouver.

Les premières explorations faites en Colombie-Anglaise l'ont été par les Portugais Bodega et Hecla vers 1775 ; en 1778, le capitaine Cook découvrit l'île de Vancouver ainsi que la baie appelée Nootka par les indiens Mongolides de ces régions. En 1792 le capitaine George Vancouver fut envoyé par l'Angleterre pour prendre possession formelle de Nootka, dont l'Espagne s'était emparée, et dès lors on appela ce nouveau pays Vancouver.

La Nouvelle Calédonie était un autre territoire sur le littoral du Pacifique qui fut réuni à l'île Vancouver et qui forma la Colombie britannique, après qu'elle fut proclamée colonie anglaise en 1849. Mais en 1863 l'île Vancouver et la Colombie anglaise ne formèrent plus qu'une seule contrée avec un gouvernement autonome.

Maintenant quand on recherche dans l'histoire comment l'Évangile du Christ a pu atteindre les peuples païens de cette contrée lointaine, plus vaste que l'Europe, on découvre encore que ce sont des missionnaires Français ou Canadiens-français qui, les premiers en ont été les évangélisateurs.

C'est un jésuite, le père Aulneau, qui accompagnant de la Vérendrye en 1735 s'en va jusqu'aux Montagnes Rocheuses, passé l'hiver chez les Assiniboïnes, pour de là se rendre au printemps chez les Mandanés. Puis il rencontra alors les Sioux et les Cris adorateurs du démon et qui furent ses bourreaux. C'est en 1736 que le père Aulneau avec le fils aîné de la Vérendrye et dix-neuf autres Français et Canadiens-français furent massacrés par un groupe de Sioux.

C'est un autre jésuite, le père Coquart qui tenta plus tard d'évangéliser les sauvages de l'Ouest, mais il ne put aller plus loin que le fort de la Reine aujourd'hui Portage-des-Prairies que nous avons visité. Puis en 1818 arrivèrent dans l'Ouest deux intrépides missionnaires Canadiens-français, les abbés Norbert Provencher et Sévère Dumoulin qui s'installèrent à Fort Garry, aujourd'hui Winnipeg pour de la rayonner un peu partout. Et les uns après les autres les Pères Taché, (plus tard Mgr Taché), au lac Caribou et à Athabaska, l'abbé Lafleche (plus tard Mgr Lafleche des Trois-Rivières) ; le père Farad à Athabaska et au Grand lac des Esclaves, le père Vital Grandin (Mgr Grandin) dans l'Alberta, le père Lacombe fondateur de Saint-Albert, l'abbé Thibault en Saskatchewan, les uns après les autres ces intrépides évangélisateurs parcoururent les immenses territoires de l'Ouest travaillant et mourant pour la conversion des sauvages.

Qu'on ne s'étonne pas que des Français et des Canadiens-français occupent en si grand nombre les sièges épiscopaux de l'Ouest ; car ce sont leurs prédécesseurs qui les ont fondés.

Et si on s'enfonçait jusque dans les Montagnes Rocheuses et qu'on se rend à Victoria c'est encore des Français qu'on trouve à la tête des missions et c'est ainsi qu'en 1847, Mgr Modeste Demers était sacré évêque de la Colombie britannique.

Mais les missionnaires qui ont eu la plus grosse part de l'évangélisation de l'Ouest sont les Oblats dont le nom est resté vénéré partout et par tous aussi bien par les non-catholiques que par les catholiques.

Nous arrivons à 1867. — La Confédération canadienne est formée. Elle se composait alors de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Dès la première session du parlement fédéral une proposition fut faite ayant pour objet d'annexer la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest au Canada.

Et dès 1868, Cartier et l'hon. McDougall vont en Angleterre où un contrat d'annexion fut conclu entre les délégués canadiens et le parlement canadien d'une part et les directeurs de la compagnie de la baie d'Hudson d'autre part.

Le Canada s'engagea à payer 300,000 livres sterling à la Compagnie et celle-ci garda autour de ses postes de commerce, des terrains de réserve qui sont définis.

Mais cette transaction avait eu le don de soulever les Métis du Manitoba qui ne prétendaient pas être vendus ainsi comme du

vil bétail et dès ce moment fut constitué un "conseil de défense territoriale". C'est cette transaction qui finit par amener les troubles de 1869-70, qu'il serait trop long de raconter ici et qui finirent par le triomphe de la milice canadienne le 24 août 1870. Louis Riel, Lépine et O'Donohue, chefs des insurgés avaient franchi la frontière. Mgr Taché alors à Rome accourut aussitôt et réussit à calmer les esprits et à faire proclamer une amnistie. Et dès ce moment le Manitoba fit partie de la Confédération.

Mais les premiers temps de la domination canadienne au Manitoba, raconte un historien, furent une époque de persécution pour les habitants de langue française. Le "parti canadien" s'était grossi des volontaires de Wolsley et d'immigrants venus comme eux de l'Ontario et partageant leurs sentiments. Indignités, assauts, meurtres, feux d'incendiaires, vols de terrains, rien ne fut épargné aux Métis catholiques.

"Tout cela ne réussit pas à entamer la fidélité de ces loyaux sujets. En 1871 les Fénians formèrent le projet de s'emparer, par un coup de main, du Manitoba et de tout l'Ouest, dont cette province était la clef. Ce territoire une fois entre leurs mains, passeraient en celles des Américains."

Et sait-on qui sauva la situation à cette époque ? Ce furent Riel, qui devait être pendu en 1886 pour supposée trahison et Lépine qui étaient revenus au milieu des Métis, et à l'honneur des Métis qui furent si persécutés dans la suite il est bon de rapporter ici le témoignage du lieutenant-gouverneur Archibald, du Manitoba : "Si les Métis avaient agi différemment, je ne crois pas que la province fut maintenant en notre pouvoir."

Le 20 juillet 1871 c'était au tour de la Colombie-Anglaise à entrer dans la Confédération et un gouvernement responsable lui était accordé. La principale condition posée par la nouvelle province était qu'elle serait reliée à l'est du Canada par un chemin de fer et elle demanda la construction d'un transcontinental aux frais du gouvernement fédéral. Cette exigence souleva d'amères réminiscences et donna lieu à de violents débats aux Communes ; mais la mesure passa quand même et "le Dominion vit s'ajouter à ses possessions une province dont les montagnes veinées d'or et les vastes gisements de houille, les épaisses forêts, les eaux poissonneuses et les terres fertiles font l'orgueil et la richesse de ses habitants." C'est pour l'accomplissement de la condition posée par la Colombie britannique que le réseau du Pacifique Canadien fut construit, dotant ainsi le pays d'un premier transcontinental.

En 1875 la terre de Rupert et les territoires du Nord-Ouest, à l'exception du Manitoba furent placés sous la juridiction d'un lieutenant-gouverneur. C'est ici que commence la période la plus douloureuse pour les Métis. L'annexion de leur territoire au Canada ouvrit toutes grandes les portes à l'immigration et de partout les colons affluèrent. Les Métis eurent à souffrir de la pauvreté en plus d'endurer toutes les vexations. Ils étaient des chasseurs de bison, et le bison s'éloignant à l'approche des immigrants, les Métis n'eurent plus rien pour assurer leur subsistance. C'est avec difficulté qu'ils tentèrent de devenir agriculteurs. Ils suivirent l'exemple des bisons et s'en allèrent sur les bords de la Saskatchewan. Là encore l'immigration les atteignit, et le bison fuyant toujours ils n'eurent plus rien pour vivre. La souffrance était grande. Les indiens étaient parqués dans des réserves et les Métis dépossédés de leurs terres.

C'est en vain qu'ils réclamaient justice auprès du gouvernement fédéral responsable de cet état de chose. Tout fut inutile. Ils n'eussent qu'ils eurent recours à Louis Riel et qu'éclataient les troubles de 1885. Riel n'était plus qu'un pauvre halluciné. Il était dénoncé par le gouvernement et même par quelques-uns de ses co-nationaux.

Il conseilla d'abord la modération, puis la révolte. Elle éclata en 1885. C'est alors que le père Lacombe, intervint et pacifia sauvages et métis, et sans lui c'en eût été fini, car les trente ou quarante mille sauvages ou métis triomphaient des troupes fédérales.

Il n'entre pas dans le cadre de ce chapitre de raconter ces épisodes douloureux, qui prirent fin avec la reddition de Riel au général Middleton et la fuite de Dumont, son aide-de-camp.

On sait le reste. Riel livré à la justice fut exécuté à Regina en novembre 1885.

Le parlement fédéral vota un don de \$20,000 à Middleton et accorda à chaque volontaire 320 acres de terrain dans les territoires du Nord-Ouest. L'hon. A.-P. Caron, ministre de la guerre, fut créé chevalier par l'Angleterre.

Parlant des Métis l'abbé Georges Dugas, citant Louis Riel dit : "Les établissements métis étaient les jalons de la civilisation future. Et leurs places sont si bien choisies qu'elles deviennent partout des centres, sur lesquels l'émigration s'appuie pour coloniser et s'étendre dans toutes les directions". C'est bien ce que j'ai vu.

L'arrivée au pouvoir des libéraux donna un nouvel essor à l'immigration dans l'Ouest. En 1875 les territoires du Nord-Ouest avaient été placés sous la juridiction d'un lieutenant-gouverneur et d'un conseil de cinq membres. Un peu plus tard une assemblée fut accordée avec des pouvoirs limités ; puis furent organisés les quatre districts de l'Alberta, de l'Assiniboia, de l'Athabaska et de la Saskatchewan avec Regina comme capitale, "mais en 1905 à la suite d'une immigration considérable on fit disparaître ces quatre districts et, à leur place, on tailla dans l'immense région des prairies deux provinces nouvelles : l'Alberta, qui a pour capitale Edmonton et la Saskatchewan dont la capitale est Regina. Ces provinces jouissent des mêmes privilèges que les anciennes."

Dans le Nord-Ouest et le Manitoba, le gouvernement a gardé d'immenses terrains agricoles et miniers, qu'il appelle la terre de la Couronne et ce sont ces terrains qu'il offre en vente pour des fins de colonisation agricole ou industrielle.

A cette fin notre pays a adopté le Homestead des États-Unis pour la concession de lopins de terres ; seulement les lois qui régissent notre Homestead ne sont pas tout-à-fait les mêmes, puisque les patrimoines canadiens ne peuvent être saisis après un certain nombre d'années. "Un chef de famille, ou un jeune homme âgé de dix-huit ans révolus peuvent obtenir un homestead de cent soixante acres de terres agricoles arpentées, en s'adressant à l'agent local des terres et à la condition de payer les honoraires fixés par la loi. Après son inscription, le colon est tenu d'aller s'installer sur son homestead et d'y faire quelque culture pendant les six premiers mois. Le gouvernement n'avance aucun argent.

"Une compagnie ou une personne quelconque peut faire des avances en échange d'hypothèques sur les homesteads pourvu que la somme n'excède pas \$600 et que le taux d'intérêt ne dépasse pas 8 pour cent par an."

C'est ainsi que notre grand Ouest s'est peuplé et qu'il est devenu aujourd'hui une si puissante contrée qu'il attire tous les jours l'attention sur lui et sur ses habitants, et, aussi, que son avenir nous intéresse tant.

Arthur LEMONT.

DEMAIN : Ce que fut notre voyage. — La vie en chemin de fer.

LA DOUBLE VOIE FERREE POUR TORONTO

La ligne directe du chemin de fer Grand Tronc constitue pour les voyageurs la route idéale entre Montréal et Toronto. Elle longe le fleuve St-Laurent et le lac Ontario, offrant à la vue des spectacles charmants. La voie est double tout le long du trajet et la merveilleuse organisation du train en fait un voyage de plaisir.

"L'International Limited" qui laisse la gare Bonaventure, tous les jours, à 9:30 a.m., se compose de wagons-panoramas, de wagons-lits avec salon, d'un wagon-restaurant et de voitures modernes. Il arrive à Toronto à 5:40 p.m. Au cours d'une autre matinée, le train quitte Montréal à 9:40, arrivant à Toronto à 9:05 p.m. Le Grand Tronc fait aussi circuler deux magnifiques trains de nuit, dont l'un part à 7:30 et l'autre à 11:00, arrivant à Toronto à 6:00 a.m. et à 8:00 a.m. respectivement. Le train de 11:00 comprend des wagons-lits avec salon à compartiment pour clubs, et des voitures tout à fait modernes. Le train de 7:30 qui n'est occupé jusqu'à 7:00 a.m. à Toronto, comporte des wagons-lits avec salon et des voitures du dernier genre. 130-5-8-11-16-19

NOUVEAU SERVICE DU GRAND-TRONC

Montréal et Ottawa

Voici l'horaire du service entre la métropole et la capitale :
Départ de Montréal : 8:15 a.m. et 8:05 p.m., tous les jours, et 4:00 p.m., sauf le dimanche.
D'Otawa : 11:45 a.m. et 11:05 p.m., tous les jours, et 7:30 p.m., sauf le dimanche.
Départ d'Otawa : 8:30 a.m. et 3:30 p.m., tous les jours, et 4:50 p.m., sauf le dimanche.
D'Otawa : 12:00 midi et 6:30 p.m., tous les jours, et 10:20 p.m., sauf le dimanche.
En plus des voitures amples, des chaises-parloirs-buffets, circulant avec chaque train et spécialité à réchauffer, il y a des chaises avec vastes compartiments pour observation à l'arrière, si populaires chez les dames, qui comportent aussi d'immenses fumeurs pour messieurs.
Ces chaises circuleront avec les trains de 4:00 heures et de 8:05 heures, qui partent de Montréal, et avec ceux de 8:30 hrs et de 3:30 hrs qui laissent Otawa. 130-5-9-11-13-16-18-20

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Cour Supérieure—Division de Pratique

Septembre 4, 1919

Président: Honorable juge Demers.

Jugements rendus dans les causes suivantes :

Canadian Electro Products, Limited vs George Hall et al et Real Robillard, requête pour taxer les frais, quant à \$54.75, accordée, sans frais. Dame Rosalie Beaucare, requérante. Requête pour ratifier le registre de l'état civil, accordée.
Dame Celia Lery et vir vs Jos. Berger et al et Corporation des Huiliers, mis-en-cause. Motion du défendeur P. A. Dionne pour corriger défaut ; accordée, sans frais.
M. Joseph Leclair, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, accordée.

Albert Latour vs Dominion Bridge Co., limited. Requête du demandeur pour poursuivre suivant la loi des accidents ; jugement pour \$31,196.10 et dépens.

Dartnell Limited, en liquidation et H. J. Webb, liquidateur. Requête pour autorisation pour accepter les offres pour les effets mobiliers ; accordée.
Norman Vokes vs Penn Coal and Transportation Co., limited. Requête du demandeur pour citer en justice, suivant la loi des accidents, accordée, dépens à suivre.

Ferdinand Shreder vs Canadian Car and Foundry Co., limited. Requête du demandeur pour citer en justice, suivant la loi des accidents, accordée, dépens à suivre.

Arthur Tooke vs Southam Press, limited, exception dilatoire, accordée, 15 jours de délai, dépens à suivre.

W. C. Wilson et al vs Dame Clara Tetreault. Motion des demandeurs pour amender, accordée, dépens à suivre.

Dame R. A. Frigault et al, vs Z. Champoux. Motion du demandeur pour amender, accordée, avec dépens.

Allice Jean Beatty vs Charles Ed. H. Phillips. Jugement ordonnant la séparation de biens. L'arbitrage, J. F. Dansereau vs Z. Gauthier et Dame M. Fréchette et vir T. S. Motion du T. S., pour corriger défaut ; accordée.

F. Jasmin vs Dame S. Major et vir, motion des demandeurs pour interroger Michel Tannmaro comme témoin, accordée, examen fixé le 5 courant à 10:30 a.m. au greffe.

J. B. Miljour vs F. Jasmin et al. Motion du demandeur pour interroger Michel Tannmaro comme témoin, accordée, examen fixé le 5 courant à 10:30 a.m. au greffe.

J. et W. Duncan limited, N. L. Masson vs The City of Montreal, T. S. Motion du demandeur pour déclarer la saisie tenante ; accordée.

John Brown vs N. H. Germain. Motion du défendeur pour préemption d'instance ; accordée avec dépens.

L. A. Roy et al vs O. R. Gelinas et Dame Emma Maude Buckley, opposant. Motion des demandeurs pour interroger l'opposant ; accordée, examen fixé le 20 courant à 11 h. a.m. au greffe.

Julien Pothier vs The City of Montreal. Motion de la défenderesse pour préemption d'instance ; accordée avec dépens.

Louis Lefebvre vs Dame Marguerite L'Euey. Requête de la défenderesse pour citer en justice ; accordée, dépens à suivre.

W. O. Wilson et al vs Dame Clara Tetreault. Motion du demandeur pour amender ; accordée, dépens à suivre.

J. C. Bourcier, limited vs M. Asch and Sons, limited et al. Motion du défendeur pour détails, accordée, 5 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Juliette Robillard vs F. G. Crépeau, inscription en droit du défendeur, maintenu sans frais.

The Alexandria Paper Co., vs La Compagnie de Pulp de Chicoutimi. Exception dilatoire, accordée ; cautionnement ordonné au dépôt de \$500, 15 jours de délais, dépens à suivre.

F. X. Perras vs F. X. Perras et al. Motion du demandeur pour recevoir le rapport de l'expert, accordée.

A. Courtois vs P. Lemieux et requérant. Requête du demandeur pour permission d'appeler à la cour de révision du jugement du 25 août 1919 ; accordée ; dépens à suivre.

H. Duff Reid vs sir William Duff Reid et al. Requête du demandeur pour nomination de sequestre ; 15 jours de délai accordés aux défendeurs pour répondre par écrit aux diverses conditions convenues entre toutes les parties.

J. E. Jeannotte vs S. A. Girouard et al. Motion du demandeur pour déclarer les interrogatoires confessés ; accordée quant aux frais seulement.

Dame S. Desmarais vs J. T. Benoit. Jugement ordonnant la séparation de biens. MacLennan, J.

C. Robitaille vs D. H. Denis et Percy A. McBride. Jugement, relevant l'opposant de saisie. MacLennan, J.

O. A. Lacroix vs Aurèle Roy et al., et Julie Forget dit Dépatie et al. T. S. Jugement suivant déclaration du T. S. MacLennan, J.

E. Paiement vs F. Courcel et J. F. Rochon et al. T. S. Jugement pour \$280. MacLennan, J.

L. J. Quinn, requérant vs Ed. McMahon, intimé, et Emile Marin, mis-en-cause. Requête pour bref de certiorari présentée et en délibéré cet après-midi devant le juge Demers. MM. Lavery et Demers, avocats du requérant ; Jos. Walsh, avocat de la Couronne.

LA CAUSE DE QUINN EN DELIBERE

L'hon. juge Demers, siégeant en Cour de Pratique, la après-midi, a pris en délibéré la requête par laquelle John James Quinn, par l'entremise de Me Saluste Lavery, du bureau légal Lavery et Demers, demandait l'émission d'un bref de certiorari contre le recorder McMahon et le juge Emile Marin, simplement mis-en-cause.

Voici les faits :
Le 30 août dernier, Quinn fut tenu criminellement responsable par un verdict affirmatif du jury formé le 27, pour s'enquérir des faits du drame, de la mort de Roch Samson, A la suite de ce verdict, le coroner émit un mandat d'arrestation contre Quinn. Celui-ci, le même jour, comparut devant le juge Emile Marin, qui signa un mandat de dépôt et Quinn fut envoyé en prison en attendant l'enquête préliminaire qui fut remise à aujourd'hui, 5 septembre.

Me Lavery allégué que le mandat de dépôt signé par le mis en cause, le juge Marin, et le mandat d'arrestation émis par le défendeur, le coroner McMahon, ont été lancés illégalement et sont nuls et de nul effet et qu'ils doivent être déclarés nuls à tout fins que de droit. Il donne pour raison qu'aucun des jurés assignés en Cour du coroner dans la présente

cause n'a été assermenté. Il allégué en plus que le verdict prononcé a été rendu illégalement.

Le requérant demande donc un bref de certiorari adressé au mis-en-cause lui enjoignant de transmettre à la Cour tous et chacun des procès des maintenant en sa possession et sous sa garde et les faits dans la dite cause dans laquelle le requérant était la partie accusée afin que la Cour ordonne ce qu'il appartiendra à la loi et en justice.

La requête est accompagnée d'un affidavit de Quinn dans lequel celui-ci déclare qu'aucun des jurés ne fut assermenté ni avant ni pendant l'enquête du coroner.

C'est la première fois, dit-on, qu'une telle procédure est prise contre un coroner du district de Montréal.

UN SPECTACLE INOUBLIABLE

C'est ce que seront les représentations du "Canada Glorieux"

Un spectacle inoubliable, c'est bien ce que sera la représentation tant attendue du "Canada Glorieux" qui doit être donnée pour la première fois demain samedi à 8 hrs du soir sur le terrain de l'exposition Cartier et qui réunira sur la scène 500 interprètes tant musiciens qu'artistes, choristes, figurants et Indiens. Ce sera quelque chose de véritablement grandiose et les effets de lumière qui se projeteront sur la scène imposantes rendront cette évocation absolument féérique.

La Chorale St-Louis de France, sous la direction de M. Alex. Clerk a donné jeudi une répétition d'ensemble qui a fait sensation sur les quelques personnes privilégiées qui avaient obtenu l'autorisation d'y assister. La maîtrise des voix, la science de l'orchestration, l'adaptation exacte des paroles, tout a marché à merveille et l'on a pu entrevoir un spectacle artistique pour tous ceux qui auront pris part d'une manière ou d'une autre à l'interprétation ou à la composition de cette oeuvre remarquablement bien établie.

Tous les détails de la mise-en-scène sont réglés à présent et si coalsale que soit l'entreprise on peut dire qu'elle est pratiquée jusqu'à des moindres développements et que le public aura là l'occasion d'assister à un spectacle qui sort véritablement de l'ordinaire et qui parlera au coeur de tous, grands et petits.

Pour la commodité du public, l'enceinte de l'exposition du Centenaire Cartier a été aménagée de façon toute spéciale, pour cette grande manifestation artistique. La scène construite spécialement s'élève à plus de hauteur d'homme et a des proportions phénoménales, on peut bien se l'imaginer si l'on songe aux nombreux personnages qui y représenteront les 20 tableaux reconstitués de notre histoire canadienne. Un ingénieux aménagement rejettera les voix des choristes et les accords de l'orchestre sur le public qui ainsi ne perdra ni une parole ni une note de ce grand gala musical.

Cinquante mille personnes pourront prendre place dans l'enceinte.

Ce soir, vendredi, la répétition générale du "Canada Glorieux", se fera de façon strictement privée sous la direction de M. A. Clerk qui s'est dépensé sans compter, pour, avec l'aide de la Chorale St-Louis de France, faire un triomphe de la partie musicale et l'on dit merveille de l'exécution. M. Michels qui a orchestré les oeuvres musicales choisies mérite tous les éloges pour la virtuosité de son travail. M. Edgar Beaman qui assume la direction artistique de l'entreprise, a préparé les choses grandement dans une conception vraiment splendide et M. Miel a mis en scène cette oeuvre touffue avec l'adresse et le sens des détails qui lui sont particuliers.

"Le Canada Glorieux" n'aura que quatre représentations : samedi, dimanche, lundi et mardi, à 8 hrs du soir, au terrain de l'exposition qui a fait place exclusivement à ce spectacle. Les prix sont populaires.

L'EQUATEUR DE LA CHAPELLE SIXTINE

Jamais Montréal n'aura été le témoin d'une si belle et si grande manifestation d'art religieux, quand le 16 septembre prochain, les solistes du Choeur de la Chapelle Sixtine donneront un concert au Monument National sous la très distinguée présidence de Sa Grandeur l'archevêque de Montréal. Comme nous l'avons dit déjà S. G. Mgr Bruchési s'est empressé d'accepter l'invitation que lui fit M. Bourdon, l'imprésario, de présider au concert. Il se dit heureux de se rendre au désir de M. Bourdon car les quatre chanteurs qui avaient été recommandés par Son Eminence le cardinal Merry del Val.

Les solistes sont MM. Ezio Cecchini, ténor, Augusto Dos Santos, basse, Alessandro Gabrieli, soprano, et Luigi Gentili, contralto. Ils sont les seuls chanteurs autorisés à se dire de la Chapelle Sixtine. Ils ont formellement déclaré qu'ils étaient les seuls représentants du Coeur actuellement en Amérique. Les lettres féériques qu'ils portent ne peuvent mettre en doute leur qualité. Et c'est là une des raisons pour lesquelles S. G. Mgr Bruchési a accepté de donner son patronage au concert qu'ils donneront ici. Il savait qu'ils étaient.

Ce concert du 16 septembre fera très certainement époque dans les annales de la musique de Montréal, comme d'ailleurs la tournée de ce quatuor sera époque dans l'histoire de l'art dans toute l'Amérique.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est la première fois que des chanteurs de la Chapelle Sixtine quittent Rome pour aller donner des concerts. Ils n'ont jamais été autorisés à le faire auparavant et même quand MM. Gabrieli et Dos Santos faisaient du service dans l'armée italienne, pendant la grande guerre, ils furent plusieurs fois rappelés au Vatican afin de participer aux cérémonies de l'Eglise. Leur congé actuel est une exception et est sans précédent dans l'histoire du Choeur. Le quatuor devra même être de retour à Rome pour la grande fête de Noël.

Le concert que ce quatuor donnera au Monument National attirera une foule immense. Les membres du clergé y seront très nombreux. Il ne faut aucun doute que les billets qui seront en vente aux prix de \$1, \$1.50, \$2, \$2.50, \$3, et \$3.50 mercredi matin 10 septembre, à 10 heures, chez le

3 "LEADERS" LES BIERES PORTERS ET EXtrait de Malt

The National Brewery Limited Montreal

THE A. CORDASCO Steamship Agencies

Billets de passage par TOUTES LES LIGNES, pour tous les principaux ports du monde.

Mandats d'argent, traites sur pays étrangers

ECHANGE DE MONNAIE ETRANGERE

501-503 rue S.-JACQUES TEL. Main 5339.

125-131-rue-de-fer

PACIFIQUE CANADIEN CHANGEMENTS PRELIMINAIRES DE L'HORAIRE DES TRAINS D'ETE

Effectifs dimanche, 7 sept., 1919

Pour détails, s'adresser aux agents de Billets

126-rue-de-fer

Montreal Tramways Company Horaires Substituts 1919 LACHINE

De la Côte St-Paul— Service de 15 min. 5:45 a.m. à 8:00 a.m. 5:05 a.m. De la Place d'Armes (Bureau de Poste) Service de 15 min. 5:45 a.m. à 8:00 a.m. 5:05 a.m. Service de 15 min. 8:00 a.m. à 1:00 p.m. 8:15 a.m. Service de 15 min. 4:30 p.m. à 7:00 p.m. 4:45 p.m. Service de 15 min. 7:30 p.m. à 11:00 p.m. 7:45 p.m. De Lachine. (Stoney Point) Service de 15 min. 5:30 a.m. à 8:50 a.m. 5:45 a.m. Service de 15 min. 8:50 a.m. à 1:30 p.m. 9:05 a.m.

ACTIVITE SENSATIONNELLE
DU DOMINION IRON

LES ACIERIES FURENT FER-
MES. — NAT. BREWERIES ET
ATLANTIC SUGAR ACCU-
SAIENT UN RELEVEMENT
SUBSTANTIEL. — LE TON DU
MARCHE FUT GENERALE-
MENT BON.

Le marché de la Bourse locale a de nouveau été caractérisé par une activité extraordinaire manifestée par Dominion Iron dont 6635 parts ont été vendues à 70-1/2, ce qui a fait passer le cours de 68-1/2 à 70-1/2 pour clôturer fermes à l'entour de 69-3/4. Steel of Canada, quoique moins actif, fut aussi passablement recherché et, après avoir monté à 70-1/2, a fermé à 70. La raison de la fièvreuse activité dont ces valeurs font preuve, ces jours-ci, spécialement Dom. Iron est le résultat de la demande considérable dont elles sont l'objet, par suite de l'amélioration de la situation sidérurgique au pays. La hausse à Wall Street des aciéries entraînées par l'avance considérable de la Crucible Steel peut aussi avoir eu la répercussion sur le marché local.

La baisse de six points enregistrée mercredi par la National Breweries a été suivie hier d'une amélioration de cette valeur qui a clôturé à 170, comparativement à 168-1/4 le jour précédent.

Le reste de la liste a été généralement ferme. Atlantic Sugar, qui était descendu en veille de 45 à 43-1/2, a remonté hier à 45 et s'est négocié l'après-midi en un lot de 35 points à 47, soit un gain net de 1 point par comparaison avec le cours de mardi en dernière heure.

Laurentide qui avait monté la veille de 4 points en se négociant à 215-1/4, a ouvert hier à 216 et fermé à 215-1/4.

Wayamack qui fut ferme au cours de la première séance à 57-1/4 et fléchit l'après-midi à 56-3/4 et à 56. Steamship ordinaire a été passablement actif et s'est maintenu avec fermeté à 54-1/4 et 54-1/2, tandis que Dominion Gas a gagné 1 point à 57.

Spanish River a encore ajouté un autre point aux avances qu'il avait enregistrées les jours précédents et s'est négocié en dernière heure à 44, comparativement à 43 la veille en fermeture.

Bromont qui se traitait l'avant-midi à 59 a monté à 60 au cours de la deuxième séance; Montreal Power a varié de 91-1/2 à 91-3/4; Brazilian était à 51-1/2; Riordon Paper à 137; Macdonald plus ferme à 31; Canada Cement à 70 et à 70-1/2; Tuckett à 40-1/2 et 40; Shawinigan en baisse de 1 point à 122, tandis que Can. Forges fléchissait l'après-midi de 187 à 185.

Au comptant, des hors-liste, Tram-Power redescendait de 20 à 19-3/4, pendant que North. Am. Pulp gagnait une fraction de point en se vendant à 5.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Bell Tel. — 5 à 118-1/2, 2 à 118-1/2, 3 à 118-1/2, 4 à 118-1/2, 5 à 118-1/2, 6 à 118-1/2, 7 à 118-1/2, 8 à 118-1/2, 9 à 118-1/2, 10 à 118-1/2, 11 à 118-1/2, 12 à 118-1/2, 13 à 118-1/2, 14 à 118-1/2, 15 à 118-1/2, 16 à 118-1/2, 17 à 118-1/2, 18 à 118-1/2, 19 à 118-1/2, 20 à 118-1/2, 21 à 118-1/2, 22 à 118-1/2, 23 à 118-1/2, 24 à 118-1/2, 25 à 118-1/2, 26 à 118-1/2, 27 à 118-1/2, 28 à 118-1/2, 29 à 118-1/2, 30 à 118-1/2, 31 à 118-1/2, 32 à 118-1/2, 33 à 118-1/2, 34 à 118-1/2, 35 à 118-1/2, 36 à 118-1/2, 37 à 118-1/2, 38 à 118-1/2, 39 à 118-1/2, 40 à 118-1/2, 41 à 118-1/2, 42 à 118-1/2, 43 à 118-1/2, 44 à 118-1/2, 45 à 118-1/2, 46 à 118-1/2, 47 à 118-1/2, 48 à 118-1/2, 49 à 118-1/2, 50 à 118-1/2, 51 à 118-1/2, 52 à 118-1/2, 53 à 118-1/2, 54 à 118-1/2, 55 à 118-1/2, 56 à 118-1/2, 57 à 118-1/2, 58 à 118-1/2, 59 à 118-1/2, 60 à 118-1/2, 61 à 118-1/2, 62 à 118-1/2, 63 à 118-1/2, 64 à 118-1/2, 65 à 118-1/2, 66 à 118-1/2, 67 à 118-1/2, 68 à 118-1/2, 69 à 118-1/2, 70 à 118-1/2, 71 à 118-1/2, 72 à 118-1/2, 73 à 118-1/2, 74 à 118-1/2, 75 à 118-1/2, 76 à 118-1/2, 77 à 118-1/2, 78 à 118-1/2, 79 à 118-1/2, 80 à 118-1/2, 81 à 118-1/2, 82 à 118-1/2, 83 à 118-1/2, 84 à 118-1/2, 85 à 118-1/2, 86 à 118-1/2, 87 à 118-1/2, 88 à 118-1/2, 89 à 118-1/2, 90 à 118-1/2, 91 à 118-1/2, 92 à 118-1/2, 93 à 118-1/2, 94 à 118-1/2, 95 à 118-1/2, 96 à 118-1/2, 97 à 118-1/2, 98 à 118-1/2, 99 à 118-1/2, 100 à 118-1/2, 101 à 118-1/2, 102 à 118-1/2, 103 à 118-1/2, 104 à 118-1/2, 105 à 118-1/2, 106 à 118-1/2, 107 à 118-1/2, 108 à 118-1/2, 109 à 118-1/2, 110 à 118-1/2, 111 à 118-1/2, 112 à 118-1/2, 113 à 118-1/2, 114 à 118-1/2, 115 à 118-1/2, 116 à 118-1/2, 117 à 118-1/2, 118 à 118-1/2, 119 à 118-1/2, 120 à 118-1/2, 121 à 118-1/2, 122 à 118-1/2, 123 à 118-1/2, 124 à 118-1/2, 125 à 118-1/2, 126 à 118-1/2, 127 à 118-1/2, 128 à 118-1/2, 129 à 118-1/2, 130 à 118-1/2, 131 à 118-1/2, 132 à 118-1/2, 133 à 118-1/2, 134 à 118-1/2, 135 à 118-1/2, 136 à 118-1/2, 137 à 118-1/2, 138 à 118-1/2, 139 à 118-1/2, 140 à 118-1/2, 141 à 118-1/2, 142 à 118-1/2, 143 à 118-1/2, 144 à 118-1/2, 145 à 118-1/2, 146 à 118-1/2, 147 à 118-1/2, 148 à 118-1/2, 149 à 118-1/2, 150 à 118-1/2, 151 à 118-1/2, 152 à 118-1/2, 153 à 118-1/2, 154 à 118-1/2, 155 à 118-1/2, 156 à 118-1/2, 157 à 118-1/2, 158 à 118-1/2, 159 à 118-1/2, 160 à 118-1/2, 161 à 118-1/2, 162 à 118-1/2, 163 à 118-1/2, 164 à 118-1/2, 165 à 118-1/2, 166 à 118-1/2, 167 à 118-1/2, 168 à 118-1/2, 169 à 118-1/2, 170 à 118-1/2, 171 à 118-1/2, 172 à 118-1/2, 173 à 118-1/2, 174 à 118-1/2, 175 à 118-1/2, 176 à 118-1/2, 177 à 118-1/2, 178 à 118-1/2, 179 à 118-1/2, 180 à 118-1/2, 181 à 118-1/2, 182 à 118-1/2, 183 à 118-1/2, 184 à 118-1/2, 185 à 118-1/2, 186 à 118-1/2, 187 à 118-1/2, 188 à 118-1/2, 189 à 118-1/2, 190 à 118-1/2, 191 à 118-1/2, 192 à 118-1/2, 193 à 118-1/2, 194 à 118-1/2, 195 à 118-1/2, 196 à 118-1/2, 197 à 118-1/2, 198 à 118-1/2, 199 à 118-1/2, 200 à 118-1/2, 201 à 118-1/2, 202 à 118-1/2, 203 à 118-1/2, 204 à 118-1/2, 205 à 118-1/2, 206 à 118-1/2, 207 à 118-1/2, 208 à 118-1/2, 209 à 118-1/2, 210 à 118-1/2, 211 à 118-1/2, 212 à 118-1/2, 213 à 118-1/2, 214 à 118-1/2, 215 à 118-1/2, 216 à 118-1/2, 217 à 118-1/2, 218 à 118-1/2, 219 à 118-1/2, 220 à 118-1/2, 221 à 118-1/2, 222 à 118-1/2, 223 à 118-1/2, 224 à 118-1/2, 225 à 118-1/2, 226 à 118-1/2, 227 à 118-1/2, 228 à 118-1/2, 229 à 118-1/2, 230 à 118-1/2, 231 à 118-1/2, 232 à 118-1/2, 233 à 118-1/2, 234 à 118-1/2, 235 à 118-1/2, 236 à 118-1/2, 237 à 118-1/2, 238 à 118-1/2, 239 à 118-1/2, 240 à 118-1/2, 241 à 118-1/2, 242 à 118-1/2, 243 à 118-1/2, 244 à 118-1/2, 245 à 118-1/2, 246 à 118-1/2, 247 à 118-1/2, 248 à 118-1/2, 249 à 118-1/2, 250 à 118-1/2, 251 à 118-1/2, 252 à 118-1/2, 253 à 118-1/2, 254 à 118-1/2, 255 à 118-1/2, 256 à 118-1/2, 257 à 118-1/2, 258 à 118-1/2, 259 à 118-1/2, 260 à 118-1/2, 261 à 118-1/2, 262 à 118-1/2, 263 à 118-1/2, 264 à 118-1/2, 265 à 118-1/2, 266 à 118-1/2, 267 à 118-1/2, 268 à 118-1/2, 269 à 118-1/2, 270 à 118-1/2, 271 à 118-1/2, 272 à 118-1/2, 273 à 118-1/2, 274 à 118-1/2, 275 à 118-1/2, 276 à 118-1/2, 277 à 118-1/2, 278 à 118-1/2, 279 à 118-1/2, 280 à 118-1/2, 281 à 118-1/2, 282 à 118-1/2, 283 à 118-1/2, 284 à 118-1/2, 285 à 118-1/2, 286 à 118-1/2, 287 à 118-1/2, 288 à 118-1/2, 289 à 118-1/2, 290 à 118-1/2, 291 à 118-1/2, 292 à 118-1/2, 293 à 118-1/2, 294 à 118-1/2, 295 à 118-1/2, 296 à 118-1/2, 297 à 118-1/2, 298 à 118-1/2, 299 à 118-1/2, 300 à 118-1/2, 301 à 118-1/2, 302 à 118-1/2, 303 à 118-1/2, 304 à 118-1/2, 305 à 118-1/2, 306 à 118-1/2, 307 à 118-1/2, 308 à 118-1/2, 309 à 118-1/2, 310 à 118-1/2, 311 à 118-1/2, 312 à 118-1/2, 313 à 118-1/2, 314 à 118-1/2, 315 à 118-1/2, 316 à 118-1/2, 317 à 118-1/2, 318 à 118-1/2, 319 à 118-1/2, 320 à 118-1/2, 321 à 118-1/2, 322 à 118-1/2, 323 à 118-1/2, 324 à 118-1/2, 325 à 118-1/2, 326 à 118-1/2, 327 à 118-1/2, 328 à 118-1/2, 329 à 118-1/2, 330 à 118-1/2, 331 à 118-1/2, 332 à 118-1/2, 333 à 118-1/2, 334 à 118-1/2, 335 à 118-1/2, 336 à 118-1/2, 337 à 118-1/2, 338 à 118-1/2, 339 à 118-1/2, 340 à 118-1/2, 341 à 118-1/2, 342 à 118-1/2, 343 à 118-1/2, 344 à 118-1/2, 345 à 118-1/2, 346 à 118-1/2, 347 à 118-1/2, 348 à 118-1/2, 349 à 118-1/2, 350 à 118-1/2, 351 à 118-1/2, 352 à 118-1/2, 353 à 118-1/2, 354 à 118-1/2, 355 à 118-1/2, 356 à 118-1/2, 357 à 118-1/2, 358 à 118-1/2, 359 à 118-1/2, 360 à 118-1/2, 361 à 118-1/2, 362 à 118-1/2, 363 à 118-1/2, 364 à 118-1/2, 365 à 118-1/2, 366 à 118-1/2, 367 à 118-1/2, 368 à 118-1/2, 369 à 118-1/2, 370 à 118-1/2, 371 à 118-1/2, 372 à 118-1/2, 373 à 118-1/2, 374 à 118-1/2, 375 à 118-1/2, 376 à 118-1/2, 377 à 118-1/2, 378 à 118-1/2, 379 à 118-1/2, 380 à 118-1/2, 381 à 118-1/2, 382 à 118-1/2, 383 à 118-1/2, 384 à 118-1/2, 385 à 118-1/2, 386 à 118-1/2, 387 à 118-1/2, 388 à 118-1/2, 389 à 118-1/2, 390 à 118-1/2, 391 à 118-1/2, 392 à 118-1/2, 393 à 118-1/2, 394 à 118-1/2, 395 à 118-1/2, 396 à 118-1/2, 397 à 118-1/2, 398 à 118-1/2, 399 à 118-1/2, 400 à 118-1/2, 401 à 118-1/2, 402 à 118-1/2, 403 à 118-1/2, 404 à 118-1/2, 405 à 118-1/2, 406 à 118-1/2, 407 à 118-1/2, 408 à 118-1/2, 409 à 118-1/2, 410 à 118-1/2, 411 à 118-1/2, 412 à 118-1/2, 413 à 118-1/2, 414 à 118-1/2, 415 à 118-1/2, 416 à 118-1/2, 417 à 118-1/2, 418 à 118-1/2, 419 à 118-1/2, 420 à 118-1/2, 421 à 118-1/2, 422 à 118-1/2, 423 à 118-1/2, 424 à 118-1/2, 425 à 118-1/2, 426 à 118-1/2, 427 à 118-1/2, 428 à 118-1/2, 429 à 118-1/2, 430 à 118-1/2, 431 à 118-1/2, 432 à 118-1/2, 433 à 118-1/2, 434 à 118-1/2, 435 à 118-1/2, 436 à 118-1/2, 437 à 118-1/2, 438 à 118-1/2, 439 à 118-1/2, 440 à 118-1/2, 441 à 118-1/2, 442 à 118-1/2, 443 à 118-1/2, 444 à 118-1/2, 445 à 118-1/2, 446 à 118-1/2, 447 à 118-1/2, 448 à 118-1/2, 449 à 118-1/2, 450 à 118-1/2, 451 à 118-1/2, 452 à 118-1/2, 453 à 118-1/2, 454 à 118-1/2, 455 à 118-1/2, 456 à 118-1/2, 457 à 118-1/2, 458 à 118-1/2, 459 à 118-1/2, 460 à 118-1/2, 461 à 118-1/2, 462 à 118-1/2, 463 à 118-1/2, 464 à 118-1/2, 465 à 118-1/2, 466 à 118-1/2, 467 à 118-1/2, 468 à 118-1/2, 469 à 118-1/2, 470 à 118-1/2, 471 à 118-1/2, 472 à 118-1/2, 473 à 118-1/2, 474 à 118-1/2, 475 à 118-1/2, 476 à 118-1/2, 477 à 118-1/2, 478 à 118-1/2, 479 à 118-1/2, 480 à 118-1/2, 481 à 118-1/2, 482 à 118-1/2, 483 à 118-1/2, 484 à 118-1/2, 485 à 118-1/2, 486 à 118-1/2, 487 à 118-1/2, 488 à 118-1/2, 489 à 118-1/2, 490 à 118-1/2, 491 à 118-1/2, 492 à 118-1/2, 493 à 118-1/2, 494 à 118-1/2, 495 à 118-1/2, 496 à 118-1/2, 497 à 118-1/2, 498 à 118-1/2, 499 à 118-1/2, 500 à 118-1/2, 501 à 118-1/2, 502 à 118-1/2, 503 à 118-1/2, 504 à 118-1/2, 505 à 118-1/2, 506 à 118-1/2, 507 à 118-1/2, 508 à 118-1/2, 509 à 118-1/2, 510 à 118-1/2, 511 à 118-1/2, 512 à 118-1/2, 513 à 118-1/2, 514 à 118-1/2, 515 à 118-1/2, 516 à 118-1/2, 517 à 118-1/2, 518 à 118-1/2, 519 à 118-1/2, 520 à 118-1/2, 521 à 118-1/2, 522 à 118-1/2, 523 à 118-1/2, 524 à 118-1/2, 525 à 118-1/2, 526 à 118-1/2, 527 à 118-1/2, 528 à 118-1/2, 529 à 118-1/2, 530 à 118-1/2, 531 à 118-1/2, 532 à 118-1/2, 533 à 118-1/2, 534 à 118-1/2, 535 à 118-1/2, 536 à 118-1/2, 537 à 118-1/2, 538 à 118-1/2, 539 à 118-1/2, 540 à 118-1/2, 541 à 118-1/2, 542 à 118-1/2, 543 à 118-1/2, 544 à 118-1/2, 545 à 118-1/2, 546 à 118-1/2, 547 à 118-1/2, 548 à 118-1/2, 549 à 118-1/2, 550 à 118-1/2, 551 à 118-1/2, 552 à 118-1/2, 553 à 118-1/2, 554 à 118-1/2, 555 à 118-1/2, 556 à 118-1/2, 557 à 118-1/2, 558 à 118-1/2, 559 à 118-1/2, 560 à 118-1/2, 561 à 118-1/2, 562 à 118-1/2, 563 à 118-1/2, 564 à 118-1/2, 565 à 118-1/2, 566 à 118-1/2, 567 à 118-1/2, 568 à 118-1/2, 569 à 118-1/2, 570 à 118-1/2, 571 à 118-1/2, 572 à 118-1/2, 573 à 118-1/2, 574 à 118-1/2, 575 à 118-1/2, 576 à 118-1/2, 577 à 118-1/2, 578 à 118-1/2, 579 à 118-1/2, 580 à 118-1/2, 581 à 118-1/2, 582 à 118-1/2, 583 à 118-1/2, 584 à 118-1/2, 585 à 118-1/2, 586 à 118-1/2, 587 à 118-1/2, 588 à 118-1/2, 589 à 118-1/2, 590 à 118-1/2, 591 à 118-1/2, 592 à 118-1/2, 593 à 118-1/2, 594 à 118-1/2, 595 à 118-1/2, 596 à 118-1/2, 597 à 118-1/2, 598 à 118-1/2, 599 à 118-1/2, 600 à 118-1/2, 601 à 118-1/2, 602 à 118-1/2, 603 à 118-1/2, 604 à 118-1/2, 605 à 118-1/2, 606 à 118-1/2, 607 à 118-1/2, 608 à 118-1/2, 609 à 118-1/2, 610 à 118-1/2, 611 à 118-1/2, 612 à 118-1/2, 613 à 118-1/2, 614 à 118-1/2, 615 à 118-1/2, 616 à 118-1/2, 617 à 118-1/2, 618 à 118-1/2, 619 à 118-1/2, 620 à 118-1/2, 621 à 118-1/2, 622 à 118-1/2, 623 à 118-1/2, 624 à 118-1/2, 625 à 118-1/2, 626 à 118-1/2, 627 à 118-1/2, 628 à 118-1/2, 629 à 118-1/2, 630 à 118-1/2, 631 à 118-1/2, 632 à 118-1/2, 633 à 118-1/2, 634 à 118-1/2, 635 à 118-1/2, 636 à 118-1/2, 637 à 118-1/2, 638 à 118-1/2, 639 à 118-1/2, 640 à 118-1/2, 641 à 118-1/2, 642 à 118-1/2, 643 à 118-1/2, 644 à 118-1/2, 645 à 118-1/2, 646 à 118-1/2, 647 à 118-1/2, 648 à 118-1/2, 649 à 118-1/2, 650 à 118-1/2, 651 à 118-1/2, 652 à 118-1/2, 653 à 118-1/2, 654 à 118-1/2, 655 à 118-1/2, 656 à 118-1/2, 657 à 118-1/2, 658 à 118-1/2, 659 à 118-1/2, 660 à 118-1/2, 661 à 118-1/2, 662 à 118-1/2, 663 à 118-1/2, 664 à 118-1/2, 665 à 118-1/2, 666 à 118-1/2, 667 à 118-1/2, 668 à 118-1/2, 669 à 118-1/2, 670 à 118-1/2, 671 à 118-1/2, 672 à 118-1/2, 673 à 118-1/2, 674 à 118-1/2, 675 à 118-1/2, 676 à 118-1/2, 677 à 118-1/2, 678 à 118-1/2, 679 à 118-1/2, 680 à 118-1/2, 681 à 118-1/2, 682 à 118-1/2, 683 à 118-1/2, 684 à 118-1/2, 685 à 118-1/2, 686 à 118-1/2, 687 à 118-1/2, 688 à 118-1/2, 689 à 118-1/2, 690 à 118-1/2, 691 à 118-1/2, 692 à 118-1/2, 693 à 118-1/2, 694 à 118-1/2, 695 à 118-1/2, 696 à 118-1/2, 697 à 118-1/2, 698 à 118-1/2, 699 à 118-1/2, 700 à 118-1/2, 701 à 118-1/2, 702 à 118-1/2, 703 à 118-1/2, 704 à 118-1/2, 705 à 118-1/2, 706 à 118-1/2, 707 à 118-1/2, 708 à 118-1/2, 709 à 118-1/2, 710 à 118-1/2, 711 à 118-1/2, 712 à 118-1/2, 713 à 118-1/2, 714 à 118-1/2, 715 à 118-1/2, 716 à 118-1/2, 717 à 118-1/2, 718 à 118-1/2, 719 à 118-1/2, 720 à 118-1/2, 721 à 118-1/2, 722 à 118-1/2, 723 à 118-1/2, 724 à 118-1/2, 725 à 118-1/2, 726 à 118-1/2, 727 à 118-1/2, 728 à 118-1/2, 729 à 118-1/2, 730 à 118-1/2, 731 à 118-1/2, 732 à 118-1/2, 733 à 118-1/2, 734 à 118-1/2, 735 à 118-1/2, 736 à 118-1/2, 737 à 118-1/2, 738 à 118-1/2, 739 à 118-1/2, 740 à 118-1/2, 741 à 118-1/2, 742 à 118-1/2, 743 à 118-1/2, 744 à 118-1/2, 745 à 118-1/2, 746 à 118-1/2, 747 à 118-1/2, 748 à 118-1/2, 749 à 118-1/2, 750 à 118-1/2, 751 à 118-1/2, 752 à 118-1/2, 753 à 118-1/2, 754 à 118-1/2, 755 à 118-1/2, 756 à 118-1/2, 757 à 118-1/2, 758 à 118-1/2, 759 à 118-1/2, 760 à 118-1/2, 761 à 118-1/2, 762 à 118-1/2, 763 à 118-1/2, 764 à 118-1/2, 765 à 118-1/2, 766 à 118-1/2, 767 à 118-1/2, 768 à 118-1/2, 769 à 118-1/2, 770 à 118-1/2, 771 à 118-1/2, 772 à 118-1/2, 773 à 118-1/2, 774 à 118-1/2, 775 à 118-1/2, 776 à 118-1/2, 777 à 118-1/2, 778 à 118-1/2, 779 à 118-1/2, 780 à 118-1/2, 781 à 118-1/2, 782 à 118-1/2, 783 à 118-1/2, 784 à 118-1/2, 785 à 118-1/2, 786 à 118-1/2, 787 à 118-1/2, 788 à 118-1/2, 789 à 118-1/2, 790 à 118-1/2, 791 à 118-1/2, 792 à 118-1/2, 793 à 118-1/2, 794 à 118-1/2, 795 à 118-1/2, 796 à 118-1/2, 797 à 118-1/2, 798 à 118-1/2, 799 à 118-1/2, 800 à 118-1/2, 801 à 118-1/2, 802 à 118-1/2,

LES COMPENSATIONS DES BANQUES CANADIENNES

La racourcissement de la semaine d'affaires par suite de la célébration de la fête du Travail lundi et de la réception du prince de Galles mardi a eu sa répercussion sur le chiffre des compensations des banques de Montréal pour la semaine finissant hier. Ce chiffre n'a été en effet, que de \$93,706,136, comparativement à \$82,569,230 pour la semaine correspondante de l'an dernier qui ne comprenait que cinq jours et \$70,290,231 en 1917. Ce sont les résultats les plus faibles que l'on ait enregistrés depuis la dernière semaine d'avril, alors que le total est tombé en-dessous de \$62,000,000.

Voici le tableau comparatif pour les principaux centres du Canada :

	1919	1918
Montréal	\$93,706,136	\$82,569,230
Toronto	69,958,562	62,894,392
Ottawa	7,821,339	6,441,430
Hamilton	5,231,615	4,316,568
Québec	5,284,543	4,280,090
London	2,940,986	2,234,459
St. John	2,617,409	2,200,964
Brantford	941,704	726,198
Peterboro	669,386	524,371
Sherbrooke	870,523	895,745
Winnipeg	33,279,803	24,000,281
Vancouver	11,924,964	11,479,498
Halifax	4,108,178	3,536,377
St. William	785,061	548,755
Saskatoon	1,770,228	1,257,522

LE MARCHÉ AUX GRAINS

A CHICAGO

Chicago, 4. — Le manque de confiance chez les détenteurs des stocks de grain et l'absence complète d'activité de la part des acheteurs ont provoqué aujourd'hui une nouvelle baisse dans les prix du blé. Les livraisons de septembre étaient à 160 1/2 et 160 3/4 et celles de décembre se sont traitées à 128 5/8 à 128 3/4. Les avoines ont décliné de plus d'un cent et les fluctuations des salaisons ont varié d'une baisse de 75c à une avance de 20c.

Les prix au comptant ont été comme suit :

Mais No 2 mélangé, 1.67 à 1.67 1/2	
No 2 jaune, 1.66 à 1.71.	
Avoines No 2 blanche, 68 1/2 à 70;	
No 3 blanche, 67 à 69 1/4.	
Seigle No 2, 1.35 à 1.36 1/2.	
Orges, 1.23 à 1.37.	
Graine de mil, \$8.50 à 11.00.	
Tréfle, nominal.	
Porc, nominal.	
Flancs, \$21.50 à 22.50.	
Saindoux, 26.40 à 26.55.	

A MONTREAL

Cours de Quintal et Lynch, Limitée :

Au comptant :	
Avoines :	
No 2 cw	1.00
Fourrage Ex. No 1	98
Do No 1	97
Do No 2	95
Orges :	
Résidus	1.40
Fourrage	1.40
No 4 cw	1.44
No 3 cw	1.43
No 3 Ontario	1.51

A WINNIPEG

Avoines :

Octobre	82	80 3/8
Décembre	78 1/2	77
Mai	81 1/8	80

Orges :

Octobre	1.25 1/2	1.25 1/2
Décembre	1.19	1.17 1/2

Lin :

Octobre	5.09 1/2	4.86
Novembre	4.88	4.75
Décembre	4.73 1/2	4.68

Au comptant : Avoines : No 2 cw, 83 3/8; No 3 cw, 85 3/8; fourrage extra No 1 85 3/8; No 1, 84 3/8; No 2, 81 1/8.

Orges : No 3 cw, 1.29 1/2; No 4 cw, 1.25 1/2; fourrage, 1.20 1/2.

Lin : No 1 nve, 5.06; No 2 cw, 4.86; No 3 cw, 4.61.

A TORONTO

Blé du Manitoba à Fort William : No 1 nord, 2.30; No 2 nord, 2.27; No 3 nord, 2.23.

Avoines du Manitoba à Fort William, fourrage No 1, 85 3/8; No 1, 84 3/8; No 2, 81 3/8.

Orges du Manitoba, No 3, cw, 1.29 1/2; No 4 cw, 1.25 1/2; résidus, 1.20 1/2; fourrage, 1.20 1/2.

Mais américain sur rails à Toronto, No 3 jaune, nominal; No 4 jaune, nominal.

Avoines de l'Ontario, No 3 blanches 88 à 90.

Blé de l'Ontario f.o.b. aux ports d'expédition, No 1 d'hiver, \$2.00 à 2.06; No 2, 1.97 à 2.03; No 3, 1.99 à 1.99; No 1 du printemps, \$2.02 à 2.08; No 2, 1.99 à 2.05.

Orges, malt, 1.31 à 1.35.

Sarrasin, No 2, nominal.

Seigle, No 2, nominal.

Farine du Manitoba, \$11 à Montréal; Farine de l'Ontario à Montréal, \$10.20; à Toronto, \$10.20.

Son de blé, \$45; recoupe, la tonne, \$55; bonne farine alimentaire, \$3.50 le sac.

Poin sur rails à Toronto, No 1, \$23 à 25; mélangé, \$10 à 19 la tonne.

Paille sur rails à Toronto, \$10 à 11 la tonne.

LE MARCHÉ DU COTON

New York, 4. — Le marché du coton a aujourd'hui débuté en baisse et a ensuite continué à décliner, de sorte que les cours ont fermé en dessous de 30 cents la livre. Cependant l'opinion qui prévaut en ce moment c'est que cette baisse ne sera que temporaire et que le ton du marché ne tardera pas à s'améliorer. La situation du commerce en général est considérée sous un jour plus optimiste et les conditions ouvrières ont meilleure apparence.

La variation des cours a été comme suit :

Oct.	2990	2998	2991	2991 à 04
Déc.	3015	3025	2933	2935 à 37
Janv.	3110	3020	2925	2928 à 30
Mai	3028	3030	2952	2952 à 55

Le coton, livraison immédiate, était à 2955, une baisse de 120 points.

New York, 4. — Les cotons, livraisons futures, étaient soutenus en fermeture.

Octobre	2906
Décembre	2937
Janvier	2930
Mars	2946
Mai	2955

Le coton, livraison immédiate, était calme.

Middle uplands, 2955.

Liverpool, 4. — Le coton disponible était assez recherché.

Les cours étaient en baisse.

American middling, fair, 2114.

Good middling, 1971.

Full middling, 1921.

Middling, 1861.

Low middling, 1686.

LE SENAT AMERICAIN ADOPTE LES QUATRE RESERVES DU TRAITE

Ces quatre réserves touchent la doctrine Monroe, la démission volontaire de la Ligue des Nations, l'article Dix et les questions de tarif, d'immigration et autres questions domestiques. — Une résolution de ratification avec ces quatre modifications sera soumise au Sénat.

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 4. — Les quatre réserves au traité de paix allemand furent adoptées aujourd'hui par le comité sénatorial des relations étrangères.

Ces réserves sont au sujet de la doctrine Monroe, de la démission comme membre de la Ligue des Nations, de l'article X du pacte de la Ligue et de certaines questions domestiques.

Par un vote de 9 contre 7, le comité a adopté une réserve au sujet de l'article Dix, à l'effet que les Etats-Unis "refusent d'assumer" toute obligation territoriale ou tout mandat sans une résolution expresse du Congrès.

La réserve touchant la doctrine Monroe, qui fut adoptée par un vote de 11 à 6, déclare que les Etats-Unis en seront les seuls interprètes. Par le même vote le comité a adopté la résolution demandant que les questions de tarif, d'immigration et autres questions domestiques et politiques soient déterminées par les Etats-Unis seuls, sans l'intervention de la Ligue des Nations.

LE TEXTE DE LA RESOLUTION

Washington, 4. — Après l'adoption des quatre réserves au traité de paix, le comité sénatorial des relations étrangères a ordonné que le traité de paix soit renvoyé au Sénat. Il n'y eut pas de vote sur cette décision.

Les réserves furent incorporées dans une résolution de ratification qui servira de véhicule au Sénat pour disposer du traité.

La réserve touchant la démission ou le retrait des Etats-Unis du conseil de la Ligue des Nations a été adoptée par un vote de 9 à 8 et demande que les Etats-Unis se réservent le droit de se retirer de la Ligue, en vertu des clauses du traité.

Le président du comité, le sénateur Lodge, a annoncé que le traité avec le rapport de la majorité sera présenté au Sénat au commencement de la semaine prochaine et qu'ensuite l'on donnera à la minorité du sénat trois jours pour soumettre son rapport. L'étude du traité ne commencera probablement pas avant quinze jours.

Voici la résolution de ratification telle qu'adoptée avec les quatre réserves :

"Il est résolu (les deux-tiers des sénateurs présents étant acquiesçant) que le Sénat consente, après considération, à la ratification du traité de paix avec l'Allemagne signé par les plénipotentiaires des Etats-Unis et de l'Allemagne et par les plénipotentiaires des vingt-sept puissances alliées et associées, à Versailles, le 28 juin, 1919, avec les réserves et les ententes

suivantes devant faire partie et être une condition de telle ratification, laquelle ratification ne doit prendre effet et lier les Etats-Unis que lorsque les dites réserves et ententes auront été acceptées comme faisant partie et être une condition de la dite ratification par au moins trois des quatre principales puissances alliées et associées, à savoir : la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon :

1. — Les Etats-Unis se réservent le droit sans condition de se retirer de la Ligue des Nations sur avis pourvu par l'article Un du dit traité de paix avec l'Allemagne.

2. — Les Etats-Unis refusent d'assumer, en vertu des prévisions de l'article Dix ou en vertu de tout autre article, toute obligation de préserver l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout autre pays ou d'intervenir dans les controverses entre les autres nations membres de la Ligue ou non, ou d'employer les forces de terre ou de mer des Etats-Unis dans telles controverses ou d'adopter des mesures économiques pour la protection de tout autre pays, ou dans le but d'intervenir dans les combats intérieurs ou dans toute autre controverse qui pourrait s'élever dans tout autre pays, et aucun mandat ne sera adopté par les Etats-Unis en vertu de l'article 21, 1ère partie, du traité de paix avec l'Allemagne, sauf par décision du Congrès des Etats-Unis.

3. — Les Etats-Unis se réservent pour eux-mêmes exclusivement le droit de décider quelle question soit en-dehors de sa juridiction domestique et déclarer que toutes questions domestiques et politiques au sujet de ses affaires, comprenant l'immigration, le trafic côtier, le tarif, le commerce, et toute autre question domestique, sont seules sous la juridiction des Etats-Unis et ne sont pas, en vertu de ce traité, soumise en aucune façon ni à l'arbitrage ni à la considération du conseil ou de l'assemblée de la Ligue des Nations, ou aux décisions ou aux recommandations de toute autre puissance.

4. — Les Etats-Unis refusent de soumettre à l'arbitrage ou à l'inquisition de l'assemblée ou du conseil de la Ligue des Nations, tel que pourvu dans le dit traité de paix, toute question qui, au jugement des Etats-Unis, dépend ou relève de sa politique depuis longtemps établie et communément appelée doctrine Monroe ; la dite doctrine doit être interprétée par les Etats-Unis seuls et est, par conséquent, présentée comme devant être entièrement en dehors de la juridiction de la dite Ligue des Nations et entièrement non affectée par toute clause contenue dans le dit traité de paix avec l'Allemagne.

LES OUVRIERS RECLAMENT UN NOUVEAU TEMPLE DU TRAVAIL

Le Conseil des Métiers et du Travail, réuni hier soir, décide de remettre ce projet à l'étude. — Il appellera de la décision de la commission du tramway dont il redemande la municipalisation. — Les organisateurs de syndicats.

L'érection d'un nouveau Temple du Travail plus grand et plus moderne, a été de nouveau débattue hier soir à la réunion du Conseil des Métiers et du Travail, qui présidait M. J. T. Foster.

La discussion sur ce sujet et sur le rapport de la Commission du tramway se prolongea pendant presque toute la durée de la séance.

Quand dans quelques mois des suggestions nombreuses concernant le coût et les plans de cette maison ou l'achat d'un terrain auront été soumises au Conseil, celui-ci les fera à un comité de construction formé pour cette fin.

Ce projet qui germe depuis moult années dans le cerveau de milliers d'ouvriers méritait de plus en plus d'être mis à exécution, voilà ce qui ressort de toute la discussion qui a été engagée sur sa réalisation immédiate.

Le nombre des unionistes s'est si rapidement accru cette année que les quelques salles dispersées dans les quatre coins de la ville suffisent à peine à les contenir.

Un grand nombre de délégués, dont M. W. J. Colley, développèrent longuement cette idée.

Il est ensuite décidé que seuls les organisateurs, nommés par la Fédération Américaine du travail, auront dorénavant le droit de syndiquer les travailleurs et de faire des demandes de charte.

Cette motion, adoptée à l'unanimité, enlève aux organisateurs libres le droit de fonder des unions et de les

affilier au Conseil des Métiers et du Travail sans lettres de créance de celui-ci.

Ce conseil a tout intérêt pour le bien des ouvriers syndiqués à être tenu au courant du travail de tous les organisateurs reconnus pour pouvoir démasquer tous les faux organisateurs qui compromettent l'unité de la Fédération américaine.

M. Napoléon Bédard, agent d'affaires, présente alors au nom de l'union des commis de magasin une importante motion tendant à demander aux autorités municipales d'annuler la décision prise par la commission du tramway dans son récent rapport annuel. Cette motion est mise aux voix et adoptée après avoir été passée au crible dans des discours de tous les tons.

Les délégués qui tour à tour prirent la parole ont suggéré que le nombre des tramways soit augmenté particulièrement le matin de bonne heure et le soir à la sortie des usines et ateliers, demandant que les ouvriers fassent le sacrifice de ce moyen de locomotion pour "enrichir la compagnie" et les plus nombreux que les tramways soient municipalisés.

M. J. T. Foster rappelle à ce sujet que le conseil des Métiers et du Travail a demandé depuis très longtemps la municipalisation des tramways et qu'il s'est toujours opposé à toutes les commissions administratives ou autres.

"Toutes les utilités publiques, dit-il, devraient être la propriété de la ville et partant des citoyens."

M. Lynch, secrétaire-archiviste, dans un discours des plus vifs dit que la politique d'augmenter les taxes pour combler le déficit de la compagnie n'assure aucune garantie au citoyen pour l'avenir.

Le conseil a résolu à la fin de la séance d'accorder son soutien moral et financier au Conseil des Métiers et de la construction pour la bonne conduite de la grève qu'ils ont déclarée il y a trois jours.

IL SUCCOMBE

A SES BLESSURES

Le militaire qui a été blessé avant-hier soir, à l'angle des rues Bleury et St-Catherine par un tramway du circuit Outremont, est le capitaine M. J. Connolly, du corps des vétérans, de Saskatoon. L'hôpital Royal Victoria où le blessé avait été transporté avait donné le nom de Shree à la police.

A deux heures trente du matin, il expirait, des suites d'une fracture du crâne.

Une enquête va être tenue par le coroner sur cette mort.

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, 73, RUE SAINT-JACQUES, au bureau. Numéro 73, rue Saint-Jacques.

LE JURY DU CORONER REND UN VERDICT DE MORT ACCIDENTELLE

La cause de la mort d'Aimé Machabée a soulevé la question des responsabilités de cette mort. — Le jury a rendu son verdict.

Le jury du coroner a rendu un verdict de mort accidentelle dans l'affaire de Aimé Machabée, qui a succombé aux suites d'une fracture du crâne.

Machabée ayant sauté d'un tramway en mouvement pour rattrapper son chapeau se blessa à la tête. Les ambulances des hôpitaux Royal Victoria et Notre-Dame furent appelées successivement mais refusèrent de prendre le

blessé, ne le croyant pas gravement atteint. Enfin de compte Machabée fut conduit au poste No 15 et c'est là que l'on constata que son état était sérieux. Le malade fut dirigé chez lui d'abord, puis à l'hôpital Dupont où le médecin constata une fracture du crâne.

L'enquête devait établir les responsabilités de cet accident; comme nous le disons plus haut, le jury du coroner conclut à un accident.

M. ROD. LAMOREUX A ETE ELU PRESIDENT DU CLUB LETELIER

(Suite de la dernière page)

club Letellier au maximum de sa réputation si laborieusement acquise par leurs prédécesseurs.

Puis il invita M. Irénée Vautrin à dire quelques mots.

Le représentant de Saint-Jacques à la législature commença par remercier les anciens officiers du club qui l'avaient si puissamment aidé dans sa lutte électorale. Puis il félicita les nouveaux officiers de leur élection aux honneurs du club. Il félicita tout particulièrement M. Lamoureux qui serait bien cet honneur de tous les libéraux de la division.

M. Vautrin proposa ici d'envoyer une lettre de félicitations au nom du club Letellier à l'hon. Clément Robillard, longtemps représentant de la division Saint-Jacques à la législature qui vient d'être élevé au poste de conseiller législatif par sir Lomer Gouin, premier ministre. C'est le couronnement d'une vie bien remplie, toute de dévouement à la cause libérale.

Le député de Saint-Jacques rappela ensuite le souvenir de la dernière lutte, alors qu'il disait qu'il ne repartirait pas devant le public sans avoir démontré de quelle façon il entendait représenter sur le parquet de la Chambre ceux qui l'avaient honoré de leur confiance le 23 juin dernier. Cependant, il a dû rompre avec cette promesse pour des raisons toutes particulières que le député énuméra et qui sont franchement acceptées par l'assemblée.

M. Vautrin attaque ensuite les choses sérieuses et rappelle les trois principaux articles du programme libéral tel que rédigé par la récente convention qui a eu lieu à Ottawa. Il promet de faire une étude sérieuse de la résolution importante de l'hon. Mackenzie King concernant les relations entre le capital et le travail. Il exposera devant les membres du club Letellier le résultat de son étude. Ce sera très sérieux mais c'est nécessaire. Il n'y a aucune peur de pas autant d'enthousiasme, dit-il, que si c'était un discours à l'emporte pièce, mais les membres doivent se renseigner sur ce nouvel article du programme libéral.

M. Vautrin parle du débat qui s'est ouvert aux Communes sur la ratification du traité de paix de Versailles. Il appuie sensiblement sur la clause dix du traité qui fait tant d'opposition au congrès américain et qui lie sans retour toutes les nations qui l'acceptent telle qu'elle. Les députés libéraux feront une lutte serrée sur cette question et encore une fois ils sauront bien prendre l'intérêt du peuple.

Le notaire Emile Massicotte, jeune orateur distingué, a pris aussi la parole, hier soir. Ses premiers mots sont pour seconder la motion de M. Vautrin au sujet de la nomination de l'honorable Clément Robillard au Conseil législatif. Dans quelques remarques très éloquentes et spirituelles, M. Massicotte dit tout le plaisir qu'il éprouve à se connaître avec les clubs libéraux. Il y assiste depuis plusieurs années et se promet de continuer à l'avenir. Il remercie le nouveau président de l'avoir prié d'adresser la parole et de l'avoir invité à revenir au club. En retour, il demande aux jeunes du club de ne pas manquer les assemblées de la Jeunesse libérale qui sont toujours très intéressantes. Il faut que tous les libéraux s'unissent et se connaissent. Ces mots ont été très applaudis. Beaucoup de visites ont été faites et un grand nombre de délégués ont été reçus.

Les autres orateurs de la soirée furent MM. Lamontagne, avocat, Barnabé, président de l'Association Pharmaceutique, Cléophas Durocher et Sauvageau.

Le trésorier présenta son rapport qui accuse un surplus. Il n'est pas besoin de dire qu'il a été accepté avec enthousiasme.

Voici un résumé du rapport du président qui donne un aperçu des activités de l'année :

La première partie de l'année a été assez paisible nous n'avons pas tenu d'assemblée pendant plusieurs mois à cause de l'épidémie de l'influenza qui a semé tant de deuils parmi notre population, mais en revanche l'année s'est terminée après avoir fait beaucoup de travail.

Il y a eu depuis l'assemblée des dix assemblées régulières et dans le cours de l'année l'exécutif s'est réuni douze fois, les membres du bureau de direction ont fait leur devoir et leur présence aux assemblées régulières de même qu'aux assemblées de l'exécutif prouve amplement qu'ils ont pris leur charge à cœur et qu'ils ont travaillé sincèrement dans l'intérêt du Club et plus particulièrement du parti libéral.

Dans le cours de l'année les orateurs distingués qui sont venus nous visiter ont su nous intéresser en traitant de grandes questions d'ordre public. A tous j'offre les sincères remerciements du club.

Depuis quelques mois, le Club a été témoin d'événements importants dont plusieurs ont été des plus encourageants, d'autres des plus douloureux.

Pour le Canada tout entier comme pour le Club Letellier, le 1er février, sera à l'avenir une date de deuil.

Ce jour-là le pays perdait dans la personne du très regretté Sir Wilfrid Laurier le plus distingué de ses enfants.

Avec toute la population canadienne vous avez cru bon en outre de vos prières pour le repos de l'âme du Grand Disparu, d'envoyer une résolution de sympathies à Lady Laurier et une délégation pour représenter le Club aux funérailles. Vous m'avez fait l'honneur de me choisir comme un des délégués et je dois vous déclarer que j'ai rapporté de ce triste voyage un souvenir ineffaçable qui était partagé par tous ceux qui furent présents à cette imposante cérémonie.

O notre Grand Chef disparu je lui dis encore une fois adieu et j'exprime l'espoir que le Canada s'appliquera à mettre en pratique les grands principes de justice et d'équité qu'il a prêchés toute sa vie, et que fort de son exemple, le pays retrouvera sa prospérité d'avant la guerre et les deux grandes races qui peuplent notre patrie apprendront à mieux se connaître et à mieux s'aimer.

On dit souvent qu'un deuil ne vient jamais seul, c'est ce qui est arrivé pour le Club Letellier, la mort de Sir Wilfrid Laurier était suivie de quelques autres. M. J. O. Lamontagne, nous avons perdu en M. Lamontagne un vieux libérateur qui pendant 25 ans s'est appliqué à défendre les idées libérales dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Nous avons recruté plusieurs nouveaux membres, à ceux-ci je leur dis de nouveau qu'ils sont les bienvenus au milieu de nous et j'espère qu'ils nous honoreront souvent de leur visite et qu'ils s'efforceront d'amener avec eux leurs amis.

Qu'on ne l'oublie pas nos clubs politiques sont les avant-postes du parti libéral, et c'est bien bon pour les libéraux de se réunir et de se défendre les idées libérales et de contribuer à la victoire du vrai libéralisme en ce pays et nous aurons la satisfaction d'avoir fait quelque chose pour notre chère patrie.

Vous, membres du Club Letellier, vous ne vous êtes pas arrêtés à écouter les colonnes et les mensonges des dernières élections provinciales, et guidés par un enthousiasme admirable, vous avez élu député de Saint-Jacques un franc libéral, et un des membres les plus distingués du Club Letellier, M. Irénée Vautrin. Recevez mes félicitations pour votre beau travail et soyez fiers de notre nouveau député, qui représentera la plus belle division de Montréal avec dignité et compétence.

Le gouvernement Gouin a toute notre reconnaissance d'avoir élevé au poste important de conseiller législatif M. Clément Robillard, notre ex-député et M. S. Létourneau, le président des clubs fédérés.

Il y a une autre nomination faite par le gouvernement Gouin, et dont nous sommes tout particulièrement heureux de mentionner, c'est la nomination de l'hon. Nap. Séguin comme ministre sans portefeuille. L'hon. N. Séguin est membre du Club Letellier depuis plusieurs années, mais sa nomination est surtout importante par le fait qu'il est le représentant officiel des ouvriers dans le cabinet.

Au dernier referendum sur la vente du vin et de la bière notre club a pris une part très active, et je suis heureux de vous déclarer que grâce à votre travail, la division Montréal-St-Jacques a été celle qui a enregistré le plus gros vote de la province en faveur de la vente de ces liquides.

Nous avons organisé la convention de la division Montréal-St-Jacques pour faire le choix des délégués de la grande convention libérale tenue à Ottawa au commencement du mois d'août dernier.

Quatre membres du club Letellier ont été choisis comme délégués, ce sont MM. R. Lamoureux, N. Simon, L. Bouthillier et votre président.

La encore notre club a su s'affirmer en faisant choisir dans ses rangs des délégués à cette importante convention.

Je salue avec plaisir le nouveau chef du parti libéral, M. W. L. Mackenzie King, un ami sincère de toutes les classes des travailleurs, mais particulièrement des ouvriers des villes.

Un programme important a été adopté à cette convention, déjà nous l'avons accepté et nous nous proposons de le défendre avec persévérance jusqu'à son triomphe final. Nous avons envoyé des félicitations à l'hon. Mackenzie King et nous avons eu de lui l'honneur de recevoir les réponses les plus flatteuses, rédigées en un français impeccable.

Depuis quelques mois, le club Letellier, s'est assuré les services d'un aviseur-légal dans la personne de notre ami dévoué M. Agénor Tanner.

Un des événements les plus importants de cette année est certainement la célébration du 40ème anniversaire de la fondation du club Letellier à St-Eustache.

Je vous remercie d'être venus en grand nombre à cette belle fête, et soyez convaincus que vous avez largement contribué à démontrer au public l'importance de notre institution.

Je remercie particulièrement les organisateurs de cette grande manifestation libérale qui n'ont rien épargné pour assurer le succès de ce bel anniversaire.

Je remercie les journaux qui, dans le cours de l'année, nous ont ouvert si généreusement leurs colonnes pour la publication de nos rapports d'assemblée.

Je remercie aussi l'organisateur libéral, l'hon. S. Létourneau, pour son appui sincère en toutes circonstances.

Messieurs, mon mandat de président finit aujourd'hui, je vous remercie m'avez donné pour remplir cette charge importante et je dois vous dire que malgré toutes les responsabilités que comporte une telle charge, mon travail a été des plus faciles, parce que j'ai eu affaire à des gens bien disposés et qui avaient à cœur de maintenir la bonne réputation du club.

Herménégilde Proulx, âgé de 33 ans, de Ste-Anne de Bellevue, est tombé du siège de sa voiture hier après-midi à l'angle des rues Angers et Church, quartier St-Paul.

Proulx tomba si malheureusement que les roues de la voiture lui passèrent sur le corps, lui causant des lésions internes graves ; il a été transporté à l'hôpital Western où son état est jugé sérieux.

LE JURY DU CORONER REND UN VERDICT DE MORT ACCIDENTELLE

L'OPINION D'UN AMERICAIN SUR LE NORD-OUEST CANADIEN

M. Harvey Ingham, éditeur de deux importants journaux de l'Iowa, nous communique ses impressions sur le voyage qu'il vient de faire dans l'ouest canadien.

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui l'opinion d'un des journalistes les plus en vue qui ont visité, dernièrement, le Nord-Ouest canadien. M. Harvey Ingham, directeur-proprétaire du The Des Moines Register et du Evening Tribune, de Des Moines, Iowa, a préparé pour le CANADA l'article suivant qui paraît exprimer le sentiment de tous ses confrères américains. Nous publions aussi le texte anglais de cet article pour lui en garder toute la saveur :

(Traduction)

"La chose qui m'a le plus impressionné dans l'ouest canadien c'est le peuple. Un jour Boswell demandait au Dr Johnson s'il n'y avait pas un climat plus désirable que celui de l'Angleterre. Je ne puis me rappeler la réponse ironique du docteur, mais la substance en est qu'un homme intelligent ne visite jamais un endroit pour son climat, mais toujours pour son peuple.

L'aventure, l'esprit et la vivacité d'un nouveau pays se retrouvent bien dans l'ouest canadien. Les hommes d'aventure, de vivacité et d'esprit se sentent naturellement attirés vers un nouveau pays. La frontière américaine a toujours été intensément intéressante et intensément animée. Il y a un dictionnaire au Canada qui dit que vous pourriez placer l'homme voulu à des milliers de lieues dans le désert sur une pierre unie et il planterait des sous pour récolter des dollars. Un de mes amis très avisés me dit qu'il ne place jamais d'argent dans des projets, mais qu'il en confiera aux hommes, l'homme voulu réussira partout tandis que l'imprévoyant ruinera une mine d'or. La frontière a toujours été la partie attrayante de l'ouest parce qu'elle a eu les hommes de progrès.

Les cités de l'ouest canadien sont édifiées d'une manière bien plus avancée que le pays, suivant les modèles conservateurs de l'est ; les hôtels sont construits dans un style plus avancé que les cités, et les écoles et collèges devancent même les hôtels. Il y a onze ans, quand j'étais là, je me demandais ce qui appellerait tout cela, et maintenant, après une décennie de merveilleux progrès, le peuple conservateur se demande encore ce qui l'appuiera. Et durant ce temps, le peuple qui veut améliorer son sort et qui a l'esprit audacieux de l'aventurier se multiplie dans ce grand monde de l'ouest et répond à la question.

L'ouest canadien a atteint le développement de nos Etats de l'ouest il y a vingt-cinq ans. Les terres riches est environ le même. Les prochaines vingt-cinq années verront au Canada ce que les dernières vingt-cinq années ont vu ici. Peut-être cela se produira-t-il plus tôt que cela car le Canada a de meilleures facilités de chemins de fer et plus de points d'expédition que les Etats de l'ouest n'en ont. De plus, nous devons nous attendre à des développements soudains dans le moment que les problèmes de guerre auront disparu.

A part cela, l'ouest canadien bénéficie de notre expérience de l'irrigation. Il peut se servir de tout l'entraînement de nos écoles d'agriculture. Nous avons développé tout cela dans les Etats au cours de la dernière génération. M. McGregor, cadet, de Brandon, dont le bœuvillon de deux ans, Aberdeen Angus, a remporté deux fois les championnats mondiaux à Chicago, est sorti de notre collège agricole Iowa, de Ames, l'ouest canadien n'aura pas à faire d'expériences aussi dispendieuses que celles qui ont été faites dans nos Etats de l'ouest.

Il est difficile de ne pas parler en termes exagérés des possibilités de ce sources sans limite. Son climat nouveau monde de l'ouest. Ses ressources un peu rigoureuses l'hiver, mais sera l'endroit de récréation de l'Amérique en été. Les habitants ont eu l'imagination de rêver de grandes choses. Les fondations sont amples. L'ouest canadien approvisionne l'est canadien tout comme notre ouest approvisionne notre est. Ensemble, l'ouest et l'est canadiens seront un jour l'un des empires dominants du monde.

Je pourrais en dire sans doute beaucoup plus long. Peut-être est-ce assez que de dire que le signe le plus consolant de tous c'est l'amitié solide qui existe entre les deux côtés de la frontière, qui, tout en ne suggérant pas l'amalgamation, fait voir la détermination de ne pas avoir de ligne de division sur ce continent. Nos éditeurs américains n'ont pas besoin qu'on les assure de nouveau de cela, mais ils sont revenus au pays impressionnés de la bonne volonté déterminée du Canada envers les Etats-Unis, une bonne volonté qu'ils voulaient faire ressortir encore plus par leur voyage vers le Nord. Je ne puis trop en dire pour exprimer mon appréciation des ressources canadiennes et de l'esprit canadien.

(Texte anglais)

"The thing that impressed me most in Western Canada was the people. Dr. Johnson was asked once by Boswell whether there was not a more desirable climate than that of England. I cannot quote the doctor's answer, but the substance of it was that intelligent men never go anywhere because of climate, but always because of people.

The adventure, and spirit, and alertness of a new country are all in Western Canada. The men of adventure, alertness and spirit gravitate naturally to a new country. The American frontier has always been intensely interesting and intensely alive. They have a saying in Canada that you may put the right sort of man a thousand leagues in the wilderness on a flat stone and he will plant pennies and grow dollars. A very wise friend of mine says he never invests in schemes but always in men, the right man will succeed anywhere, while the wrong man will ruin a gold mine. The frontier has always been the incoming part of the western world because it has had the oncoming men.

The cities of Western Canada are built far ahead of the country, according to conservative eastern standards, the hotels are built far ahead of the hotels. Eleven years ago when I was there the question was what will support it all, and now after a decade of wonderful growth conservative people still ask what will support it all. And all the while the people who want to better themselves and who have the daring of the adventurer are crowding into this great western world and answering the question.

Western Canada is now where our western states were twenty-five years ago. Land prices range about the same. The next twenty-five years will see in Canada what the last twenty-five years have seen here. Perhaps it will come much sooner than that, for Canada has better railroad facilities and more shipping stations than the western states had. Moreover we may look for sudden developments the moment the war problems are past.

Western Canada besides has all the training of our experience with irrigation. All the training of our schools of agriculture is available. We have developed all of that in the states in the last generation. Young Mr. McGregor of Brandon whose two year old Aberdeen Angus steer twice took the world prize at Chicago is a product of our own Iowa Agricultural college at Ames. Western Canada will not have to make so many costly experiments as our western states made.

It is hard not to speak in exaggerated terms of the possibilities of this new western world. The extent of its resources is boundless. If the climate is a little severe in winter, it will be the recreation spot of America in the summer. The beginners have had the imagination to dream big things. The foundations are ample. Western Canada supplements Eastern Canada as our own west supplements our east. Together Eastern and Western Canada will one day be one of the commanding empires of the world.

Of course, I could say much more. Perhaps it is enough to say that the most hopeful sign of all is the definite friendliness across the line on both sides, which while it does not suggest amalgamation, does suggest a determination not to have a line of division on this continent. Our American editors do not need to be reassured on this point, but they did come home tremendously impressed with the determined good will of Canada towards the United States, a good will they had gone north purposely on their part to emphasize. I cannot say too much to express my own appreciation of Canadian resources and Canadian spirit.

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DE LA RUE SHERBROOKE

La "Quinlan, Robertson & Janin Limited" exécutera les travaux pour la somme de \$5,081.60 — Le pavage se fera entre les rues Mayfair et Elmhurst.

Sur la recommandation de M. A. E. Doucet, directeur du service des travaux publics et ingénieur en chef de la cité, et sur la proposition du commissaire Charles Marcell, appuyée par le commissaire R. A. Ross, la commission administrative a accordé le contrat pour le pavage en asphalte de la rue Sherbrooke, de la rue Mayfair à la rue Elmhurst, au plus bas soumissionnaire, "Quinlan, Robertson & Janin Limited", au prix de leur soumission, \$5,081.60, et de remettre à la "Sivilly Asphaltum Paving Company Limited" le dépôt de \$700, qui accompagnait sa soumission.

—La commission a approuvé le plan et profil de la rue Saint-Patrice, à partir de la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc, jusqu'à la rue Gilmour, tel que préparé par les ingénieurs de la cité. On doit exécuter des travaux de pavage sur cette partie de rue.

—M. A. Vaudeville a été nommé inspecteur des travaux pour la construction de trottoirs permanents, rue Northcliffe, en remplacement de M. L. L. Gauthier, démissionnaire.

—La cité a signifié une mise en demeure et un protêt à M. Arthur Leonard, fils, au sujet d'un prétendu empiètement sur un terrain appartenant à la ville à 1213 Avenue de l'Hôtel de Ville.

—La commission a autorisé le paiement de certains comptes de la Commission des Logements Ouvriers, s'élevant à \$156.59.

—A la suite de la demande faite par certaines personnes qui sont en pourparlers pour acheter l'immeuble portant le numéro 342 de la rue Ste-Catherine Ouest et l'immeuble portant les numéros 45 à 61 de la rue Cathcart, à l'effet de construire un pont au-dessus de la rue qui divise les propriétés en question, la commission a informé les intéressés que la cité de Montréal, en tant qu'elle est concernée, consent à la construction d'un pont au-dessus de la rue dont il s'agit.

CHARMANT INCIDENT DE LA VISITE DU PRINCE

LE PRINCE DE GALLES, S'IL PARLE BIEN LE FRANÇAIS, PENSE AUSSI EN FRANÇAIS.

Un des incidents les plus intéressants de la visite du prince de Galles à Montréal, mardi, se produisit au lunch sur le Mont-Royal.

Le repas prenait fin et on allait commencer les discours lorsque le prince prenant son crayon d'argent, écrivit sur la carte de menu quelques notes de ce qu'il voulait dire dans son discours impromptu.

Le prince ayant repris son siège, son discours fini, il prit la carte, la plia et était sur le point de la jeter sous la table, quand Monseigneur Bruchési, qui était assis à côté du prince, le pria de la lui laisser à titre de souvenir.

Le royal visiteur acquiesça promptement et tendit la carte à Monseigneur l'archevêque qui fut charmé de constater que, non seulement le prince de Galles parlait bien le français, mais qu'il pensait aussi en français.

L'incident est partout narré avec un vif plaisir, car il indique la sincérité des sentiments du prince à l'endroit des Canadiens-français et son désir évident de s'assimiler au milieu où il se trouve.

LA MUTUELLE FRANÇAISE

La Société de Secours Mutuels, la Mutuelle Française, tiendra une importante assemblée le 8 courant dans le local de l'Union Nationale Française, Avenue Viger, No 347. Cette société a pour officiers actuellement, M. Louis Bourgeois, président, M. Michel Helbronner, vice-président et M. André Cizol, secrétaire-trésorier, désire que tous les Français soucieux de leur avenir, se fassent un devoir d'assister à cette assemblée, où il sera démontré l'utilité et la nécessité d'appartenir à la Mutuelle Française, seule société de secours mutuels française.

Que tous donc répondent à l'appel et répondent présent mardi prochain.

NOTRE-DAME DES ANGES

Suivant un usage devenu traditionnel, la Congrégation des Hommes de Ville-Marie fera son pèlerinage annuel au cimetière de la Côte des Neiges, le premier dimanche de septembre, c'est-à-dire le 7 du courant.

L'exercice du Chemin de la Croix qui sera prêché par Monsieur l'abbé C. A. Labelle, commencera à 2-1-2 heures précises.

Nous espérons que tous les Congréganistes de Notre-Dame des Anges se feront un devoir d'assister à ce pieux exercice, avec leurs amis, afin de prier ensemble pour leurs chers défunts. On porte l'insigne.

LE BANQUET DE L'HON. PHILIPPE ROY

M. le sénateur Raoul Dandurand présidera le banquet offert à l'honorable Philippe Roy, Haut Commissaire du Canada à Paris, l'hon. M. Mackenzie King, les honorables Charles Doherty, ministre de la Justice, et P. E. Blondin, ministre des Postes, Sir Lomer Gouin y seront les hôtes d'honneur.

Les personnes qui par inadvertance n'auraient pas reçu d'avis au sujet de ce banquet pourraient, si elles le désirent, se procurer des billets en s'adressant à M. Paul Seurat, chambre 203, édifice du Royal Trust, 107 rue St-Jacques.

HEUREUX PERE

Madame Gouin, épouse de M. Léon Mercier Gouin, avocat, a heureusement mis au monde une fille qui sera baptisée sous les noms de Marie-Thérèse, dimanche prochain, en l'église de St-Léon de Westmount. Le parrain en sera Sir Lomer Gouin et la marraine Mme R. C. Paquin.

LE RETOUR DE M. JEAN DESY

M. Jean Desy, avocat, diplômé de l'Ecole libre des Sciences Politiques de Paris, est revenu hier de France à bord du "Rochambeau". M. Desy donnera la semaine prochaine son premier cours de droit civil à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Le distingué professeur est de retour au pays après une absence de deux ans.

A L'UNION BELGE

Demain samedi, à 8 h. du soir, séance du comité exécutif.

Le jour suivant, à 8 h. p.m., assemblée générale mensuelle.

A cause de l'importance des matières à l'ordre du jour, et de l'intérêt qu'elles présentent, il est fortement à désirer que l'assistance à ces deux réunions soit aussi complète que possible.

M. LE JUGE BAZIN SUR LE BANC

M. le juge A. Bazin, de la Cour des Sessions, a siégé, hier, après une absence due à une longue et douloureuse maladie. Tous ceux qui sont en contact journalier à la Cour, avec M. le juge Bazin, sont heureux de son retour à la santé.

LE VACCIN NE MANQUE PLUS

Nous sommes informés que le Service de Santé municipal a reçu du vaccin en quantité, hier matin, et que la situation anormale que nous signalions, dans notre dernier numéro, n'existe plus. Les parents sont donc priés d'envoyer leurs enfants, si ceux-ci n'ont pas encore été vaccinés, aux postes de vaccination que nous avons déjà publiés, afin que ceux qui n'ont pu encore être admis à l'école puissent l'être au plus tôt.

L'ASSOCIATION DE PUBLICITE

Une réunion de l'Association de Publicité aura lieu, aujourd'hui. Le conférencier sera M. C. E. Coling, de la rédaction du "Sun" de Vancouver. Il traitera le sujet suivant : "Le marché de l'ouest".

LE JUGE ARCHER

L'honorable juge Archer partira le 16 courant pour Paris.

"LA TERRE PROMISE"

A l'avenir, nos lecteurs trouveront en page 5 l'article de M. Lemont sur le Nord-Ouest Canadien qu'il appelle la Terre Promise.

Déjà, nous avons été à même de constater que nos lecteurs appréciaient ce travail, dont la publication se poursuivra durant quelques semaines.

M. RODRIGUE LAMOUREUX EST ELU PRESIDENT DU CLUB LETELIER

L'ancien trésorier abandonne cette charge pour prendre celle de président aux élections générales du club qui ont eu lieu hier soir. — MM. Irénée Vautrin, M.P.P., Emile Massicotte et autres adressent la parole. — Les rapports annuels.

Le club libéral Letellier a tenu hier soir, sous la présidence du notaire L. N. Ricard, son assemblée annuelle à laquelle assistaient près de trois cents membres. Ce fut l'une des plus nombreuses et des plus enthousiastes assemblées tenues à ce club depuis plusieurs années.

Il faut dire aussi que cet enthousiasme était suscité par les élections générales qui devaient avoir lieu et qui ont été faites dans le plus parfait accord possible.

Les élections ont donné le résultat suivant :

Présidents honoraires : MM. L. A. Lapointe, M.P.P., et Irénée Vautrin, M.P.P.

Président : Rodrigue Lamoureux. 1er vice-président : J.-Alex. Hénauld (acc.).

2e vice-président : Cléophas Durouch (acc.).

Secrétaire : L. N. Ricard, N.P. (acc.).

Assistant-secrétaire : J. Couillard, (acc.).

Trésorier : John Dion (acc.).

Assistant-trésorier : Dr J. E. Boivin (acc.).

Aviseur légal et président du bureau de direction : Agénor Tanner, avocat (acc.).

Directeurs : J. E. Barnabé, Nazaire Gauthier, Nazaire Simoneau, Ed. Pichette et Jos. Bertrand (acc.).

Porte-drapeau : Eusèbe Sénécal (acc.).

M. Rodrigue Lamoureux l'a emporté sur M. L. Bouthillier par une majorité de 32 voix. La lutte a provoqué beaucoup d'animation dans toute l'assemblée et le résultat fut attendu avec anxiété.

Le nouveau président fut l'objet

d'une magnifique ovation lorsqu'après les élections, il prit son siège présidentiel à la demande du président sortant de charge. M. Lamoureux jouit d'une excellente réputation d'homme d'affaires et de grand organisateur. Il a largement contribué de ses talents dans la campagne de juin dernier, alors que par son travail de tous les instants il assura le siège de St-Jacques au jeune et sympathique député qu'est M. Irénée Vautrin. Il était très sorcier du club Letellier depuis plusieurs années et tous les membres n'ont eu qu'à le remercier sincèrement de ses loyaux services à cette charge en l'élevant à la présidence.

Le notaire L. N. Ricard n'a pas voulu se laisser porter candidat au poste disant que, suivant la doctrine libérale, il fallait du désintéressement pour assurer le succès de la cause et partager les honneurs avec ceux qui les ont mérités. M. Lamoureux, dit-il, a grandement mérité du club et il n'était que juste de lui céder la place.

M. Lamoureux prononce une l'évée allocution après avoir pris ses nouvelles fonctions. Il remercie les membres de l'association pour leur accueil et de l'avoir élu avec autant d'enthousiasme. Il confesse que la présidence du club Letellier est un honneur auquel il n'avait jamais songé. Il a beaucoup hésité avant de se vendre aux instances de ses amis et de se laisser mettre sur les rangs. Il remercie sincèrement tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'élever à la présidence du club. Il termine en félicitant les membres de l'association pour leur composition d'hommes énergiques, qui ne reculeront pas devant la somme de travail qui se présente pour maintenir le club à la hauteur de sa tâche.

(à suivre à la page 7)

REUNION CONJOINTE DU BUREAU CENTRAL ET DES COMMISSIONS

Elle aura lieu prochainement pour discuter des problèmes scolaires importants. — De bonnes écoles, et de bons traitements.

Il y aura dans quelques jours, assurément, une réunion conjointe de tous les membres de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, comprenant les sept commissions du Bureau Central et les vingt-quatre commissions des commissions de district.

C'est la première réunion de ce genre qui a lieu depuis l'élection des quatre commissaires du Bureau Central par les commissions de district, en juin 1917.

On peut dire à la louange du gouvernement et à la louange des commissaires que la nouvelle organisation a généralement bien fonctionné grâce au désir de tous que le progrès se fasse, grâce à la loi qui fixe assez clairement les attributions et la juridiction de chacun de ces corps : du Bureau Central et des commissions de district, et grâce à la bonne volonté et à l'énergie qui ont existé dans les relations des principaux fonctionnaires de ces diverses administrations.

Des progrès considérables se sont opérés au point de vue de l'éducation et de l'instruction des enfants. Il y avait certainement des points négligés avant l'inauguration du nouveau système, et des centaines, pour ne pas dire des milliers d'enfants étaient privés du bienfait de l'éducation et de l'instruction, parce que l'administration centrale ne s'occupait pas assez des quartiers excentriques, ruinant ses efforts sur un horizon plus restreint, soit à cause de la gêne ou se trouvant les administrations particulières et locales.

Toujours est-il que depuis deux ans, la population scolaire a augmenté dans tous les districts d'un nombre total d'environ dix mille élèves, c'est-à-dire qu'une dizaine de mille enfants

n'allaient pas à l'école, qui y vont aujourd'hui.

Peut-on attribuer cette augmentation dans le nombre des élèves à la seule augmentation naturelle et normale de la population ? Non, car dès l'année en fonctions des nouveaux commissaires, c'est-à-dire en septembre 1917, il a fallu ouvrir un très grand nombre de nouvelles classes qui se sont immédiatement remplies ; il y avait donc des enfants qui n'allaient pas à l'école et dont on ne se doutait guère.

Ce seul fait serait suffisant pour démontrer la sagesse des auteurs du nouveau système d'administration des écoles à Montréal.

Cette assemblée conjointe aura sans doute pour résultat d'éclaircir les points obscurs et pouvant prêter à des malentendus ; elle fera connaître à tous et à chacun ce qui s'est opéré de progrès depuis deux ans et les mesures que l'on se propose de prendre pour en poursuivre la marche ascendante.

Mais ce qui, selon nous, importe le plus pour le moment, en cette réunion plénière à laquelle nous n'avons rien à voir, attendu qu'elle est privée, c'est qu'on trouve les moyens et de donner des écoles aux milliers d'enfants qui sont présentement dans des locaux insalubres, manquant d'air, de lumière et d'espace, et de payer au personnel enseignant un traitement qui lui permette de vivre suivant sa condition.

Car tous les enfants de ceux qui paient des taxes directement ou indirectement ont droit d'être instruits et élevés dans des écoles confortables et hygiéniques, et tous ceux qui travaillent à l'œuvre de l'éducation méritent d'avoir le nécessaire pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

REGLEMENT QUI EMBARRASSE LES MARCHANDS DE TABAC

Après des articles qu'ils peuvent et ne peuvent pas vendre en se conformant au règlement de fermeture de bonne heure. — On fera une cause-type.

Ce n'est pas la première fois que l'on parle de chinoiseries légales. Il est souvent arrivé que de sages législateurs, qui pensaient avoir tout prévu dans un projet de loi, se sont aperçus par la suite qu'ils avaient oublié un point essentiel.

Dans l'espèce, il s'agit de la réglementation de fermeture de bonne heure adoptée par le conseil municipal de Montréal. Une certaine classe de marchands en éprouvent de tels inconvénients, qu'ils ont même, dans plusieurs cas, leur dévouement devant le Recorder, qu'ils ont décidé de soumettre leurs griefs au tribunal et de faire ce que l'on appelle une cause-type, ou un "test case".

Ainsi, un marchand de tabac, de journaux, de bonbons peut tenir son établissement ouvert après les sept heures du soir. Mais s'il lui arrive d'avoir dans son assortiment de marchandises des jouets d'enfants, de la parfumerie, des livres de classe ou de lecture, de petites lanternes électriques, enfin tous ces articles menus et divers que l'on trouve généralement dans les établissements de ce genre, malheur à lui ! L'inspecteur du marchand reçoit une sommation de comparaître pour avoir enfreint le règlement de fermeture de bonne heure.

Car on lui dira que, si la loi permet l'ouverture après sept heures d'un débit de tabac, elle exige d'un

autre côté la fermeture des magasins de jouets, des parfumeries, des librairies, des établissements de quincaillerie, etc. En vendant les articles mentionnés plus haut, le marchand a enfreint la loi. Libre à lui d'en vendre durant les heures réglementaires, mais s'il veut les garder en assortiment, il lui devient obligatoire d'établir une cloison de séparation entre le débit de tabac proprement dit et la partie de l'établissement où ces articles sont exposés.

Or l'on sait que les débits de tabac ne sont généralement pas bien grands, de sorte que la cloison de séparation devient un embarras véritable et souvent enlève à l'établissement toute son attraction. Plusieurs marchands, nous dit-on, ont déjà comparu devant le Recorder et leur a été enjoint de faire disparaître les articles en question ou bien de les séparer absolument du débit de tabac.

Dans la très grande majorité des cas, nous dit-on encore, les marchands ne savaient nullement qu'ils enfreignaient la loi. Et chose assez curieuse, c'est que quelques marchands, après avoir reçu la sommation, aillent aux informations pour savoir ce qu'ils avaient à faire afin de ne pas enfreindre le règlement, et qu'on ne put rien leur répondre de façon précise. On leur conseilla de lire le règlement, mais, lecture faite, paraît-il, ils n'étaient pas plus avancés qu'avant.

La grève ne dérange pas notre service qui est toujours à votre disposition. C'est ce numéro-là



ST-LOUIS 678
que vous devez appeler tout de suite si vous désirez goûter au Pain de la Boulangerie

Brosseau
et constater qu'il est aussi bon pour vous que pour les milliers qui en mangent quotidiennement. Pain recommandé par les autorités médicales. Aucun n'est plus délicieux. Aucun n'est mieux cuit. Aucun n'est aussi hygiénique.

J. A. BROUSSEAU, Ltée.
49 à 75, rue Boyer, Livraison partout.

Complets Pour Écoliers

Complets en tissu croisé brun, gris, et mélangés. Culottes bouffantes 9.95 et 10.95
Bleu marine avec fines rayures 11.95
Complets en tissu croisé brun, gris et effets mélangés. Culottes bouffantes 12.95 et 13.75
Complets en tissu croisé, à effets de brun et gris mélangés, ainsi qu'en bleu avec rayures blanches. Deux culottes bouffantes avec chaque complet. Prix selon la grandeur 13.95 à 15.00
En tissu croisé de meilleure qualité. Tout gris, mélangés et quadrillés 15.50 et 16.30
Complets en gris, tissu croisé, brun, gris et mélangés. Culottes bouffantes 17.50

Goodwin — Am rez-de-chaussée.



130-1-D

CHRONIQUE MONDAINE

Gagnon-Durand.
On annonce pour mercredi le 10 courant le mariage de M. Roméo Gagnon, fils de M. et Mme O. Gagnon, avec Mlle Rosa Ella Durand, fille de Mme Vve S. Durand. La cérémonie aura lieu, en l'église St-Joseph de Bordeaux à 6-45 heures, l'heureux couple partira pour voyage aux Chutes Niagara.

INSIGNE HONNEUR POUR M. C. DE SOLA
M. Clarence I. de Sola vient d'être créé Chevalier de l'Ordre de Léopold par le roi Albert, en reconnaissance des éminents services qu'il a rendus à la vaillante nation belge durant la guerre. L'honneur qui vient d'être conféré au consul de Belgique à Montréal est l'un des plus hauts qu'il est possible au roi des Belges de conférer.

M. de Sola a déployé beaucoup d'activité et a fait preuve d'un dévouement sans bornes dans l'organisation des œuvres de guerre et en faveur du pays qu'il représente dans la métropole canadienne. Il était le vice-président du Fonds de Secours Belges. Il avait auparavant travaillé fort à promouvoir des relations entre le Canada et la Belgique, et, en particulier, il contribua largement à l'établissement d'un service maritime entre Montréal et Anvers, en 1901, et à la passation du traité commercial, conclu en 1897, entre notre pays et la Belgique.

M. de Sola est né à Montréal, le 15 août 1858. Il est le fils d'Abraham de Sola, l'un des plus ardens champions du judaïsme orthodoxe en Amérique. Il a été nommé consul belge à Montréal en 1904, en reconnaissance de ses efforts en faveur de meilleures relations entre le Canada et la Belgique. Il est depuis de nombreuses années président des sociétés zionistes du Canada.

Le nouveau Chevalier de l'Ordre de Léopold est une autorité en histoire, et il a écrit nombre d'articles dans différentes revues et encyclopédies sur l'histoire, touchant tout spécialement la venue des premiers Juifs en ce pays.

Comme directeur du Comptoir Belgo-Canadien, il a exécuté d'importants travaux publics de toutes sortes.

LE LIEUT.-COL EVE PROFESSEUR A MCGILL

Le lieutenant-col. A. S. Eve, C.B.E., F.R.S., a été nommé directeur de la faculté de physique de l'Université McGill, en remplacement du Dr Howard T. Barnes, démissionnaire.

Le col. Eve était professeur de physique avant de s'enrôler dans le corps expéditionnaire canadien. Durant les premières années de la guerre, c'est lui qui s'occupa de lever les compagnies universitaires qui allèrent renforcer le régiment de la princesse Patricia. Il prit ensuite du service dans le 148ème bataillon au rang de major et traversa l'outremer.

Ses travaux scientifiques ont principalement porté sur les recherches de la radio-activité de la terre et de l'atmosphère. Il est membre de la commission internationale pour les recherches sur le radium.

REUNION D'ANCIENS ELEVES AU SEMINAIRE DE ST-HYACINTHE

Les anciens élèves du Séminaire, du cours de 1896-1904, se réuniront en convention à Saint-Hyacinthe, les 8, 9, et 10 septembre courant. Tous les anciens, qui ont fait partie de ce cours, sont attendus. Le rendez-vous est au Séminaire, le 8, à 6 heures du soir.

CHANCELIER DU DIOCESE

M. l'abbé Albert Valois, professeur au séminaire de Sainte-Thérèse, vient d'être nommé chancelier de langue française du diocèse, en remplacement de M. l'abbé Emile Lambert, qui devient aumônier des Dames du Sacre-Coeur, au Sault-au-Récollet.

129-3-D